

# *Le lien des chercheurs Cévenols*



**n° 129**

revue trimestrielle  
avril/juin 2002

---

*Des estimes du diocèse de Viviers  
aux estimations du diocèse de Nîmes*

---

*La grande Recherche & Revue générale  
des biens fonciers du diocèse de Nîmes*

---

*Durfort, Saint-Martin de Sossenac, Fressac  
et leurs moulins*

---

*La place couverte de Ganges*

---

*A propos de calquière ou caouquière*

---

*Anduze, décembre 1851 : la “Nouvelle Montagne”  
se soulève*

ISSN 0335-6264 - Prix : 6 €

---

## Association Font-Vive

(Créée à Génolhac en 1961)

### Fondateurs

Jean PELLET († 1990)

Pierre RICHARD († 1968)

## Lien des Chercheurs Cévenols

(Créé à Génolhac en 1975)

### Fondateurs

Jean-François BRETON († 1985)

Jean PELLET († 1990)

### Président honoraire

Yannick CHASSIN du GUERNY

Siège social : LCC – Font Vive 3, Grand rue 30450 GÉNOLHAC

---

### Bureau

Présidente : Claire GUIORGADZÉ

Rédacteur en chef : Pierre A. CLÉMENT

Trésorier : Jean-François PASTRE

Secrétaire : André CLAVEIROLE

### Comité de Rédaction

A. Alègre de la Soujeole - G. Caillat - C. Crosnier  
E. Dumas - D. Dupraz - J.-B. Elzière - N. Faucherre  
C. Gay-Petit - F. Girard - G. Liotard - B.-J. Pedretti  
P. Rolland - D. Travier - A. Venturini - M. Wienin.

### Adresser les textes à paraître au Rédacteur en chef :

P.A. CLÉMENT - B.P.1 - 30350 Canaules.

La publication du *Lien des Chercheurs Cévenols* © est réalisée avec l'aide du Parc National des Cévennes et des communes de Concoules et Génolhac.

La reproduction des articles, dessins, cartes, photographies est interdite, sauf accord préalable de la Rédaction.

### Directeur de la publication : Gérard CAILLAT

C.P.P.A.P.: n° 1105 G 80144

Imprimé par JS Graphique S.R.I.G. – 26000 Valence.

---

### Adhésion à LCC-Font Vive - cotisation annuelle

Ordinaire (hors abonnement au bulletin) : ..... 4,60 €

De soutien (hors abonnement au bulletin) : ..... 7,60 €

### Abonnement au bulletin

Abonnement seul (personnes morales) : ..... 21 €

Tarif réduit (réservé aux adhérents au LCC) : ..... 18,40 €

Versement, par chèque bancaire ou postal (CCP compte 2000 14 C Montpellier), libellé à l'ordre de L.C.C.- Font Vive, adressé au Trésorier :

J.-F. PASTRE - 23, rue de l'Église - 93370 Montfermeil.

---

### Secrétariat – Courrier

A. CLAVEIROLE - 120, avenue Victor-Hugo - 26000 Valence

e-mail : [lccevenols@wanadoo.fr](mailto:lccevenols@wanadoo.fr)

Site Internet : <http://www.cevenols.com>

---

### dans nos prochains numéros...

- I. Rauzier : Du bon usage des statistiques en histoire.
- G. Caillat : Le Rhône, artère cévenole.
- P. Rolland : Listes d'absents, «phanatiques», camisards des Cévennes en 1703, (26) - Saint-Martin-de-Boubaux.

En couverture – Les ornières du chemin médiéval de Coudoulous  
(photo extraite du livre d'Alain GAS « *Lumières du Sud* »)

# Sommaire

L'esprit des lieux – <i>Lumières du Sud</i> , par P.A. CLÉMENT .....	1
Le tricentenaire de la Guerre des Camisards ..	2
Des estimés du diocèse de Viviers aux estimations du diocèse de Nîmes, par P.A. CLÉMENT .....	3
La grande Recherche & Revue générale des biens fonciers du diocèse de Nîmes, par Jean CASTAN .....	4
Durfort, Saint-Martin de Sossenac, Fressac et leurs moulins, par Stéphane ALLUT .....	7
La place couverte de Ganges, par Catherine GAY-PETIT .....	13
Listes d'absents, «phanatiques», camisards des Cévennes en 1703, [25] - Lamelouze, par Pierre ROLLAND .....	14
A propos de <i>calquière</i> ou <i>caouquière</i> , par P.A. CLÉMENT .....	16
Anduze, décembre 1851 : la « Nouvelle Montagne » se soulève, par Henri DEPASSE .....	18
En marge du <i>Grand brûlement</i> , par André CLAVEIROLE .....	20
Questions/Réponses .....	22
Nouvelles du secrétariat .....	24

Renouvelant l'initiative couronnée de succès des  
deux années précédentes,  
la prochaine réunion de  
**Généalogie en Cévennes**  
se tiendra chez le Président à Villesèque  
le 25 mai 2002

## L'esprit des lieux, Lumières du Sud

Il fallait oser ! Alain GAS vient de le faire dans un superbe livre d'art en alliant intimément les paysages de rive droite et de la rive gauche du Rhône.

Jusqu'à une époque récente, géographes et historiens ont voulu faire du fleuve une frontière physique, linguistique et ethnologique.

Aussi loin que les textes et l'archéologie nous permettent de remonter dans le temps, on constate pourtant que les deux rives de l'antique *Rhodanus* ont toujours vécu en étroite symbiose.

Nos ancêtres ligures – les coupeurs de têtes – n'ont-ils pas occupé simultanément l'est et l'ouest de la vallée, tout comme nos colonisateurs phocéens qui ont essaimé leurs comptoirs de Nice à Ampurias.

Ainsi que le signale pertinemment Alain GAS, ce que nous appelons aujourd'hui la Provence n'est qu'une petite partie de la *Provincia* romaine de Narbonnaise Première, qui s'étendait du *Summum Pyreneum* à la Turbie. Dès le Vème siècle après J.C., les envahisseurs burgondes se sont installés au détriment des Wisigoths sur les deux rives du Rhône, provoquant la partition du diocèse de Nîmes et la naissance du diocèse d'Uzès. Celui-ci restera rattaché à l'autre côté du fleuve lors de la création de la Lotharingie carolingienne au IXème siècle et de la fondation de l'éphémère royaume bozonide de Bourgogne-Provence au Xème siècle.

Un moment séparées à l'apogée des comtes de Toulouse et des comtes de Provence, les deux zones se trouveront définitivement réunies au sein du royaume de France à partir de 1482.

Il faut bien se mettre en tête que, à l'instar des grands fleuves, le Rhône lui-même n'a jamais constitué une frontière. Même pendant la deuxième moitié du premier millénaire où ponts de pierre ou de bois paraissent ne plus avoir véhiculé le trafic entre les deux berges, des bacs et de flottilles de barques n'ont jamais cessé de relier les *portus* établis l'un en face de l'autre tout au long du fleuve.

En brisant un clivage désuet, Alain GAS fait resurgir l'identité des sites et des paysages, ce qui nous confirme que notre Languedoc ne souffre que d'un déficit d'image par rapport à une Provence hyper-médiatisée.

Les magnifiques photos de l'auteur mettent en évidence le mimétisme des cités romaines, des merveilles romanes et de l'urbanisme médiéval de chacun des côtés du Rhône. Que de ressemblances dans les vues panoramiques de Gordes et de Vézénobres ou bien dans les gros plans sur les cimetières nichés aux flancs du Lozère et du Ventoux !

Il faut dire qu'Alain GAS a eu la chance de rencontrer un éditeur belge, Michel de PAEPE, qui lui a donné carte blanche pour concevoir, écrire et illustrer un ouvrage dans la collection judicieusement baptisée *L'Esprit des Lieux*. Il a pu ainsi enfanter de l'œuvre originale qu'il mûrissait depuis une bonne vingtaine d'années.

On connaissait déjà sa maîtrise dans l'art de la photo. Les *Lumières du Sud* nous apportent la confirmation de son talent d'écrivain et de son savoir en histoire du midi méditerranéen.

En fait n'est-il pas « Regard Profond », le personnage central de la fable de Sylviane LAROZE, que l'on peut lire à la fin de l'avant-dernier chapitre ?

# TRICENTENAIRE DE LA GUERRE DES CAMISARDS

(juillet 1702 – juillet 2002)

Programme des manifestations organisées du 22 au 30 juillet 2002

« Les hautes Cévennes lozériennes et la guerre des camisards »

Par les dragonnades et la révocation de l'Édit de Nantes, en 1685, le protestantisme français a été proscrit, contraint à l'exil ou à la clandestinité. Sous le choc de la violence qui lui était imposée, la communauté réformée, privée de pasteurs, s'est réfugiée dans une piété pétrée de ferveur mystique, puis secouée par la vague du prophétisme. De la résistance non violente, assumée pendant près de dix-sept ans, la jeunesse cévenole est passée, en 1702, à la rébellion ouverte, au nom de la liberté de conscience.

Le 24 juillet 1702, le meurtre de l'abbé du Chaila, au Pont-de-Montvert, déclenche la guerre des Camisards. Pendant deux longues années, le conflit ensanglante les Cévennes et les plaines, jusqu'au littoral méditerranéen. En dépit de quelques batailles rangées, c'est une guérilla de paysans et de prophètes, qui parvient à inquiéter Louis XIV, contraint d'envoyer sur place ses grands maréchaux, et retient l'attention de l'Europe.

Soldats et populations civiles, protestantes et catholiques, ont payé un lourd tribut à ces années de violence. La royauté n'a pas hésité à recourir à des déportations collectives, ni, par le brûlement des Cévennes à l'automne 1703, à rayer de la carte des dizaines de villages. Mais la paix incomplète survenue en

1704 n'a pas rétabli le *statu quo* : si la liberté de conscience n'a pas été accordée, les autorités ont retenu que le protestantisme ne pouvait être éradiqué dans sa forteresse méridionale. Sa restauration allait commencer, entreprise en partie par d'anciens camisards devenus des prédicateurs pacifiques. L'identité cévenole, elle, a été marquée au fer rouge par le conflit : le pays le porte, depuis, dans sa mémoire. Et, à d'autres moments de crise, affaire Dreyfus ou régime de Vichy, il a su en retenir la leçon pour une résistance d'un autre ordre.

Le colloque du Pont-de-Montvert et les diverses manifestations qui l'accompagnent en cet été 2002, nous invitent à revisiter, dans la sérénité et le respect de chacun, une page tragique et fondatrice d'une identité et d'une mémoire. Ce parcours sera attentif à la légitimité de la rébellion contre l'oppression des âmes et aux risques de toute violence religieuse ; à l'incarnation d'un moment de l'histoire dans les paysages superbes des hautes Cévennes, et à son retentissement dans la conscience européenne. Chacun pourra tirer son propre enseignement d'un conflit dont les échos ne sont pas éteints, trois siècles plus tard.

## Lundi 22 juillet

Ouverture des manifestations

au Plan de Fontmort

– 17h au Plan-de-Fontmort : lectures publiques, équipe culturelle du SIVOM des Hauts-Gardons.

– 18h au Plan-de-Fontmort : Lancement des manifestations : Hubert Pfister, interprétation du site, chant de psaumes par la chorale Métamorphosis.

## Mardi 23 juillet

St-Julien-d'Arpaon

– 21h à St-Julien-d'Arpaon, au temple : conférence Henry Mouysset *Les premiers camisards*.

## Mercredi 24 juillet

Randonnée pédestre

et commémoration au lieu dit « Les trois fayards »

– 8h départ pour trois randonnées accompagnées qui convergent aux «Trois fayards»

- Départ de Mijavols
- Départ du col du Sapet
- Départ de Chanlon-de-Bougès

Réservation centre d'information du PNC (04 66 49 53 01).

– 11h partie commémorative : intervention de Henry Mouysset, allocution de Philippe Joutard

– 12h repas tirés des sacs puis retour au lieux de départ respectifs.

– 18h buffet à Mijavols (10 euros), hommage à Marcel Chaptal, retour pédestre nocturne au col du Sapet pour ceux ayant laissé leur auto à ce col le matin à 8h.

Réservation obligatoire (04 66 45 09 04) avant le 20 juillet.

## Jeudi 25 juillet

Pont-de-Montvert

– 9h à 18h 1<sup>ère</sup> journée du colloque *Les camisards et leur mémoire* à l'écomusée du Mont-Lozère.

– 18h inauguration du sentier d'interprétation de Pont-de-Montvert et de l'exposition *Guerre civile en Cévennes, tricentenaire de la guerre des camisards (1702-2002)* à l'écomusée du Mont-Lozère.

– 22h 30 Spectacle audio-visuel en plein air, *Les Camisards...* de Michel Verdier, ( 8 euros). Au temple en cas de pluie.

## Vendredi 26 juillet

Pont-de-Montvert

– 9h à 18h 2<sup>ème</sup> journée du colloque *Les Camisards et leur mémoire* à l'écomusée du Mont-Lozère.

– 18h 30 au temple, concert psaumes et divers par l'Ensemble vocal de Molezon.

## Samedi 27 juillet

St-Julien-d'Arpaon – Barre-des-Cévennes

– 15h 30 au temple de St-Julien-d'Arpaon, assemblée générale de l'Association des amis de Napoléon Peyrat.

– 21h 00 à Barre-des-Cévennes, salle polyvalente projection du film de René Allio, *Les Camisards*.

## Dimanche 28 juillet

Assemblée de l'Hospitalet

– 10h 20 culte au Désert présidé par le professeur Hubert Bost.

– 14h après-midi commémorative avec le professeur Hubert Bost.

## Lundi 29 juillet

Vébron

– 21h au temple de Vébron, conférence de Patrick Cabanel : *La guerre des Camisards : bilan trois siècles après*.

## A partir du 25 juillet

Sentier d'interprétation de Pont-de-Montvert

## Du 25 juillet au 25 septembre

à l'écomusée du Mont-Lozère

**Exposition : Guerre civile en Cévennes, tricentenaire de la guerre des camisards (1702-2002)**, réalisée conjointement par les Archives départementales de la Lozère et l'écomusée du Mont-Lozère avec la participation du Musée du Désert. L'exposition sera à Mende aux Archives départementales du 1er octobre au 31 décembre 2002.

# Des « estimes » du diocèse de Viviers (1464) aux « estimations » du diocèse de Nîmes (1541 à 1554)

par P.A. CLÉMENT

Soixante-dix ans avant leurs confrères gardois, les historiens ardéchois ont largement utilisé les multiples et précieuses informations que nous apportent les documents fiscaux des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles.

Dans le tome II de son *Histoire du Vivarais* paru en 1921, l'archiviste Jean RÉGNÉ avait exposé – le premier – tout le parti à tirer de ce qu'il a baptisé les « Estimes » de 1464.

En avril 1464, l'assemblée tournante des États de *la patrie lingue occitane*, c'est-à-dire de la Langue d'oc, s'était réunie au Puy. Les délégués présents avaient publié une ordonnance qui instituait la rédaction, paroisse par paroisse, de registres dans lesquels devaient figurer tous les biens rentrant dans l'assiette de la taille, principal impôt foncier de l'époque.

Jusqu'à plus ample informé, seules les Archives de l'Ardèche ont conservé les cahiers établis en application de cette ordonnance [1] qui concernait apparemment les vingt et un autres diocèses du Languedoc. Jean RÉGNÉ déplorait toutefois que l'on n'ait retrouvé que 150 registres pour près de 300 paroisses en Vivarais. Depuis, trois autres « Estimes » (Vallon, Lagorce et Salavas) ont été découvertes en 1971 dans le chartrier de Chapelain.

Les enquêtes fiscales de 1464 ne prirent que quelques mois, car la procédure était relativement simple. Dans chaque paroisse une commission formée de *probi homines* du lieu recevait les déclarations verbales sous serment de chaque chef de famille.

Les opérations étaient supervisées par le seigneur ou son représentant tandis qu'un notaire du pays certifiait l'état des possessions, foyer fiscal par foyer fiscal.

Dans le cas précis du Vivarais en 1464, la taille se présentait comme un impôt sur la fortune. Pour le calcul de la quote-part de chaque assujéti on tenait compte bien entendu de ses biens immobiliers tels que maisons, jardins, terres cultivées... mais aussi de son *capitale*, à savoir le cheptel vif tel que bœufs, chevaux, mulets, ânes, chèvres, moutons, ruches...

Les redevances à acquitter annuellement venaient en déduction de l'assiette. Ainsi les enquêtes permettent d'analyser le volume et la nature des censives perçues par les différents seigneurs.

Les estimés du Vivarais présentent toutefois l'inconvénient de ne pas spécifier les confronts des maisons et des terres, ce qui rend difficile leur localisation. Elles ont permis néanmoins à plusieurs chercheurs ardéchois de recenser le bâti et le parcellaire de nombreuses paroisses. Le travail le plus exemplaire a été réalisé par notre adhé-

rent Robert VALLADIER-CHANTE [2] qui, pour son étude sur Vallon dans la deuxième moitié du XV<sup>e</sup> siècle, a eu la chance de pouvoir disposer également d'un compoix quasi contemporain (1497).

Eu égard à la rareté et à l'intérêt majeur de ces registres, ils ont été microfilmés en totalité, ce qui permet de les consulter librement aux A.D. de l'Ardèche [3].



Le plus important désavantage des Estimations du diocèse de Nîmes par rapport à celles du diocèse de Viviers se situe dans le décalage de temps entre les deux enquêtes. Alors que les cahiers du Vivarais éclairent une époque où les documents fiscaux sont très rares, les cotets des Archives du Gard ont été rédigés un siècle plus tard, période pour laquelle on est déjà beaucoup mieux documenté.

Par contre les données des enquêtes du diocèse de Nîmes présentent une bien plus grande rigueur. Elles ont été menées par de véritables équipes expérimentées comprenant un arpenteur et des commissaires estimateurs. Les prud'hommes locaux qui les accompagnaient jouaient le rôle d'indicateurs en facilitant l'identification des maisons et des parcelles lors des reconnaissances sur le terrain.

Tandis que les estimés du diocèse de Viviers avaient été pliées en quelques mois, les estimations du diocèse de Nîmes se sont étalées de 1541 à 1554. Grâce à la spécification des confronts, elles permettent de reconstituer la carte détaillée des villages et des sections en utilisant, comme pour les compoix, les plans du cadastre napoléonien.

Ce n'est que depuis une dizaine d'années que les précieux *cotets* des Archives du Gard ont été enfin exploités

Y. CHASSIN du GUERNY en avait publié dans L.C.C. quelques extraits sous le titre *État des maisons et moulins* [4], à des fins plutôt généalogiques.

Jean CASTAN les a découverts dans toute leur richesse en travaillant sur les monographies des communautés du Val Borgne et il en est devenu leur meilleur connaisseur.

[1] AD 07 - C 557 à C 628.

[2] Robert Valladier Chante : *Vallon Pont d'Arc à la fin du Moyen Age*, Editions de la Bouquinerie, Valence, 1993.

[3] AD 07 - 1 MI 246 RI.

[4] Hors série LCC n° 48.

---

**N'auriez-vous pas (par inadvertance) oublié de renouveler votre adhésion et abonnement pour 2002 au *Lien des Chercheurs Cévenols* ?**

# La grande Recherche & Revue générale des biens fonciers du diocèse de Nîmes

par Jean CASTAN



Travaillant depuis 1993 sur les «destramens et estimas» conservés aux Archives du Gard, il m'apparaît utile d'apporter les informations complémentaires suivantes.

Les termes «Recherche et Revue générale, repris dans le titre, sont ceux employés dans le rapport adressé en 1557 à la Cour des Aides de Montpellier par le diocèse de Nîmes.

Ils concernent ce que l'on nomme communément les Arpentements des années 1550 qui sont rédigés dans la langue d'oc écrite par les prudhommes estimateurs et par les gens du pays.

Les résultats de cette enquête – descriptions, confronts et estimations de chaque bien-fonds – ont été portés sur des feuillets doubles reliés en petits cahiers numérotés (*les cotets*), l'ensemble de ceux-ci formant pour beaucoup de paroisses une préfiguration de compoix.

Les informations inscrites dans les dossiers de paroisse, chacun d'eux totalisé par catégorie de biens et dans celle-ci par degré de qualité (neuf pour les parcelles), furent reportées dans un registre totalisateur du diocèse, arrêté en 1557, que E. Le Roy Ladurie a qualifié de son propre chef de « *compoix diocésain* ».

Les aspects techniques de ces travaux, l'identification des prudhommes estimateurs les ayant effectués et diverses appréciations sur les caractéristiques de la documentation ont été exposés par mes soins dans :

- *L'Almanach du Val Borgne 1999*, p. 31 à 38 – *Sanct Jehan de Gardonnenque vu par les arpentements de 1552*;
- *Le Lien des Chercheurs Cévenols*, n° 123, p. 3 à 5 – *Arpentements et destramen - Compoix et maisons «foganha»*.

Les dossiers paroissiaux du diocèse de Nîmes, conservés aux Archives du Gard, constituent un fonds considérable classé en série C.

D'Alais [C 1727] au Vigan [C 1812], ils concernent environ 110 paroisses – plus de 60% des communautés du diocèse – mais il y a des liasses incomplètes ou même peu exploitables, ainsi que des anomalies de classement.

C'est grâce à la référence donnée par E. Le Roy Ladurie que je dois mon premier contact avec le Registre totalisateur du diocèse de Nîmes [C 1852].

Intitulé «*Procédures et verbaux emportants de la recherche faite par le Diocèse de Nîmes*», ce volume assez fatigué a perdu ses premières pages, ce qui ne permettait pas de connaître d'une part les directives ordonnant et organisant la recherche et, d'autre part, le système de mesure employé sur le terrain.

Longtemps, j'ai pensé que ce registre existait en un seul et unique exemplaire.

En réalité, sous la référence **C 617**, existe une copie intitulée «*Recherches de Sabatier* [l'un de nos prudhommes estimateurs] *pour les communautés...*». Elle comprend en plus une page portant la lettre d'envoi des « *rolles généraux* » (le registre totalisateur), à la Cour des Aides de Montpellier.

En outre, à la cote **C 618** se trouve un registre non daté, parfaitement lisible, avec une rubrique en tête.

Extrait de la page de garde du cotet n° 67 de Saint-Jean-du-Gard

Destramen et estimas faictes en lo terrador  
juridission et talhable de Sanct Jehan de  
Gardonnenco per nos Jehan Daspres prodo  
acompanihat de Pierres Fabre nostre destr  
ayre...

Destramen et estimas faictes en lo terrador  
juridission et talhable de Sanct Jehan de  
Gardonnenco per nos Jehan Daspres prodo[mme]  
acompanihat de Pierres Fabre nostre destr-  
ayre...

C'est un extrait des précédents, copié pour l'usage du diocèse de Nîmes, après que celui-ci ait été amputé d'une partie de ses paroisses à cause de la création du diocèse d'Alais. Il date donc de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle.

A la première page, on peut lire :

« *Nous Jean ROUSSILLON étant chargé par Mr le Commissaire du diocèse de Nîmes de faire la transcription au sut de l'ancienne recherche du diocèse de Nîmes de l'année 1557, par Gabriel SABATIER et autres, devant Mr de RICARD commissaire, pour les viguiers seulement du diocèse de Nîmes, depuis son démembrement pour former le diocèse d'Alais, disons avoir trouvé que l'arpentement a été fait du général des communautés, par salmées composées de quatre settiers, le settier de quatre quart et le quart de vingt cinq dextres, ce qui revient à quatre cent dextres par salmée.* »

Cela correspond aux mesures utilisées par les arpenteurs des années 1550 : saumade = 4 sétérées – sétérée = 4 quarts – le quart = 25 dextres, et rentre bien dans le système de Montpellier.

En page 5 est recopié le texte de la lettre d'envoi des « rolles généraux » à la Cour des Aides de Montpellier :

« *L'an mil cinq cent cinquante sept et le samedi vingt sept du mois de mars, nous Gabriel SABATIER, Pierre PARIS et Anthoine BARTO[LOMEÏ], prudhommes estimateurs, députés au fait de la recherche et revue générale du diocèse de Nîmes et à la réduction d'icelle, et nous Jaques de BUZENS, André CLAUSTRON, Jean de FARGES, Pierre FABRE et Jean GIRARD, prudhommes députés et adjoints à la réduction, rapportons à vous noble et puissant seigneur, Monsieur André RICARD, docteur en droit, conseiller du Roy notre sire et général en la Court des Aydes et finances en païs de Languedoc, Rouergue, Quercy et Guyenne, établi à Montpellier et commissaire, par icelle député pour le fait de la dite recherche et réduction d'icelle, les estimations, évaluations et réductions de tous les biens, immeubles ruraux de tous genres et espèces de terroirs et possessoires et bastimens en général de tous les lieux, villes et villages, mandemens et taillables du dit diocèse, ayant procédé à l'estimation des maisons, moulins et autres bastimens et tous membres lucratifs, eu égard aux lieux, situations, commodités et incommodités selon le propinque [proximité], revenu annuel, suivant les formes de la table, commission et ordonnance, les charges foncières annuelles non déduites et, semblablement, avons évalué et estimé chacune espèce et genre de possessoires et terroir, eu aussi égard aux lieux, situations, commodités, incommodités, fertilités et infertilités suivant le propinque, revenu annuel, les charges foncières annuelles déduites, tout ainsi que amplement appert par les rolles généraux suivants, sur ce fait par un chacun lieu, ville, village et mandemens et taillable et viguerie par viguerie, selon Dieu et conscience, lesquels rolles sont par tous nous soussignés et desquels s'ensuit le sommaire.* »

De plus ce registre porte, en page J, la copie d'une note explicative (du volume original) précisant que :

« *L'énumération des maisons comprend : fougagnes, estables, palliers, tinctureries, cauquières, fours, coulombiers, tabliers tant à la place, peissonneries, que d'autres séparés, cazals élevés de murs [murs] et tout autres bastiments... prenant pour une parcelle tout ce qu'est conjoint ensemble et pour autre parcelle, ce qu'est distinct et séparé.* »

Ce qui confirme :

– mes informations, déjà publiées, précisant que le terme *maison* peut concerner un grand mas et ses dépendances juxtantes, une habitation grande ou modeste ou encore une *cauquière*, un *palher*, une *jasse*, un *casal* ou tout autre bâtiment isolé;

– mes mises en garde pour les chercheurs susceptibles de s'appuyer sur les totaux des *maisons* du registre totalisateur afin d'étayer une estimation démographique.

Cette documentation prouve que la recherche a bien été diligentée par la Cour des Aides de Montpellier. Il semble bien qu'elle a concerné tous les diocèses en « *païs de Languedoc, Rouergue, Quercy et Guyenne* ».

C'est le cas du diocèse d'Uzès dont les archives du Gard conservent une série [C 1317 à C 1334] pour les « *Procès verbaux d'arpentements et d'estimations des biens nobles [?] et ruraux* ».

Existent également des cotets particuliers à la recherche des biens nobles ou prétendant l'être.

La copie [C 618] faite pour le diocèse de Nîmes, un siècle et demi après la réalisation de l'original de 1557, témoigne d'une étonnante pérennité – alors que foisonnent les compoix du XVII<sup>e</sup> siècle – et confère une grande fiabilité aux résultats de la recherche.

Une note du XVIII<sup>e</sup> siècle, insérée dans le registre C 618, parle d'une « pièce » conservée aux archives, dite *Tariffe universel du diocèse de Nîmes*, tiré du *présage universel d'icelle par la recherche sur ce, faite en 1539...* Ce document, cité par Germer-Durand, page XV de son *Dictionnaire topographique*, existe bien.

C'est un in-4°, « imprimé à Nismes par Sébastien Jacquy en 1583 » [dont nous reproduisons le frontispice en page III de couverture].

Ce volume, qui demande une analyse sérieuse apportera des éclairages complémentaires sur la Recherche et Revue générale des années 1550.

Il confirme qu'elle a concerné les vingt-deux diocèses en *Païs de Languedoc* et, semble-t-il, le royaume.



La *Recherche et Revue générale d'évaluation des biens fonciers* précise l'objectif et ordonne la mise en œuvre de cette vaste opération.

Les *arpentements* (ou *destramen* en pays d'oc) – dont organisation et méthode semblent varier d'un diocèse à l'autre – sont le travail des prud'hommes estimateurs, à la fois sur le terrain et dans l'élaboration des documents : cotets paroissiaux et registres diocésains.

Le *Tariffe Universel* est la mise en forme des résultats de la Recherche en instrument de calcul et de contrôle pour l'actualisation de l'impôt foncier.

Les documents précités semblent avoir été souvent consultés par les hommes de loi dans le passé. C'est ce que suggère une correspondance non datée (XVIII<sup>e</sup> ou XIX<sup>e</sup> siècle) insérée dans le registre C 618 :

M<sup>r</sup>. Fabre de Montpellier, feudiste de  
 M<sup>r</sup>. de Joubert syndic de la province demande  
 au P<sup>r</sup>. Belle son confrère de Nîmes de s'informer  
 si l'on ne trouverait pas dans les archives  
 du diocèse, ou celles de la communauté de  
 Nîmes une pièce intitulée : Tariffe universelle  
 du diocèse de Nîmes pour l'imposition  
 des deniers qui conviennent annuellement  
 aud. diocèse, tirée du présage universel d'icelle  
 par la délibération sur ce faite en 1539 par la  
 commission et arrêts de M<sup>m</sup>. les généraux  
 des Aydes de Montpellier, et suivant la  
 délibération dud. diocèse tenue aud. Nîmes  
 l'an 1562.  
 Et suite sont portés les différents lieux  
 du diocèse, d'icelle.

ce feudiste a écrit au P<sup>r</sup>. Belle en la  
 forme de papier de son manuscrit

« Mr FABRE, de Montpellier, feudiste de Mr de JOUBERT, syndic de la Province, demande à Mr BELLE, son confrère de Nîmes, de s'informer si l'on ne trouverait pas dans les archives du diocèse, ou celles de la communauté de Nîmes une pièce intitulée : Tariffe universel du diocèse de Nîmes pour l'imposition des deniers qu'il convient imposer annuellement aud. diocèse, tirée du présage universel d'icelle, par la recherche sur ce faite en 1539 par la commission et arrêts de MM. les généraux des Aydes de Montpellier, et suivant la délibération dud. Diocèse tenue aud. Nîmes l'an 1562.

Et à suite sont portés les différents lieux du diocèse dans les vigueries.

Ce feudiste aurait besoin d'un extrait en forme de partie du contenu [tache] en cette pièce».

« Arpentements ou destramen », « Recherche et revue générales », « Tariffe et présage universels », paraissent bien concerner la même chose et 1539 pourrait être l'année de l'arrêt diligentant cette vaste opération qui a été réalisée sur le terrain – dans le Gard – de 1541 à 1554.

## Espèces utilisées pour le paiement d'une dot au XVIIème siècle

Prolongement du n° 128 du Lien consacré aux monnaies utilisées en Languedoc, nous proposons à nos lecteurs une communication de notre fidèle adhérent A. SÉGURON.

A titre d'anecdote, je vous communique le curieux bordereau ci-dessous, daté du 31 août 1634, découvert dans les Archives du Docteur PELLET [Fonds de Roche, Archives Pellet, Génolhac, Liasse 18].

Lors du mariage de leur fils Louis Adam avec Anne de MONTAUD « de la ville du Buis [1] en Dauphiné », Jean de BRUGERON et son épouse Françoise de RETZ de Bressolles lui constituent une dot de 5500 livres du chef du père et 500 livres du chef de la mère.

Le premier versement de 800 livres est fait au château du Bouchet-Fraïsse (paroisse de Grandrieu) le 3 septembre 1634.

### Bordereau des espèces pour faire la somme de 800 £

- 1 Duguade valant 20£;
- 1 Noble à la roze vallant 10£;
- 5 Doubles ducatz vallant 50£,
- 2 Ducatz vallant 10£;
- 2 quadruples d'Espagne à 17£ 4s;
- 23 pistoles d'Espagne à 8£ 12s;
- 11 pistoles d'Espagne à 4£ 6s;

- 8 quadruples d'Italie à 16£ 8s;
- 5 pistoles d'Italie à 8£ 8s;
- 24 escus au soleil à 4£ 10s, soit 108£;
- 1 sequin à 4£ 12s;
- 12 ducats à 50 sols, soit 30£;
- Réalz darguinion 108£;
- Autres monoye 4£ 10s.

Somme totale VC £.[2]

Signé : RUISSOT»

Ce Jean BRUGERON avait été « secrétaire ordinaire du Duc d'Anjou et d'Alençon, frère du Roi » avant de devenir consul de Mende et syndic des États du Gévaudan. Sa fille Claire épousa en 1624 Jacques de Budos sieur de Camargue, qui mourut subitement et fut enseveli dans l'église de Laval-Atger.

André SÉGURON

N.D.L.R.

[1] Il s'agit peut-être de Buis-les-Baronnies (Drôme).

[2] S'il n'y a pas eu erreur de lecture sur l'original, la somme totale porte sur 500£ et non sur les 800£ annoncées; une addition (peut-être trop hâtive !) des espèces détaillées ne donne ni 500, ni 800£... mais cela n'enlève rien à l'intérêt de cette énumération.

# DURFORT, SAINT-MARTIN-de- SOSSENAC, FRESSAC ET LEURS MOULINS

par Stéphane ALLUT  
(maire de Durfort)

**L**es communes de Durfort, Saint-Martin-de-Sossenac, Fressac et le bas de celle de Monoblet sont traversées par quatre cours d'eau : le Criulon, le Vassorgues, le Conturby et le Crespenou. Sur les rives de chacune de ces rivières des moulins avaient été construits depuis les temps les plus reculés. Si certains ont complètement disparu, d'autres subsistent à l'état de ruines ou transformés en habitation, mais aucun ne fonctionne plus depuis le milieu du XX<sup>ème</sup> siècle. Autrefois, étaient presque toujours associés à ces moulins des jardins irrigables et des canabières.

Nous allons essayer de les recenser en nous appuyant sur des documents anciens. Le compoix de Durfort du XV<sup>ème</sup> siècle ayant disparu, il sera difficile de connaître les moulins existant à cette époque sur la commune. On s'aidera des dénombrements des biens nobles et non nobles effectués en 1547 et 1550 pour Durfort et Saint-Martin-de-Sossenac, des compoix de ces mêmes communautés, établis respectivement en 1633 et 1639 et de divers autres actes notariés ou d'archives privées ou communales.

## Sur le Criulon :

Ce ruisseau traverse tout d'abord Saint-Martin-de-Sossenac et faisait ensuite limite de cette ancienne commune avec celle de Durfort (les deux communes furent réunies par décret de 1862).

### Le moulin des BEAUX à Saint-Martin-de-Sossenac

En amont, dans l'ancien taillable de Saint-Martin et au dessous de l'église de ce lieu, existe un moulin actuellement en ruine dénommé *Moulin des Beaux*, connu autrefois sous le nom de *Moulin de Saint-Martin*. Le compoix de 1639 nous en donne la description suivante au présage de noble Louys de NOGUARÈDE seigneur de Fressac et autres lieux :

« Item ung pertement de devez y ayant chastainier au millieu et un coing de terre au dessus l'escluze vielhie et mollin bladier au fond à un cop tirant appelé le Mollin de Saint Martin et le serre et devez del mollin, confronte du levant la rivière de Criulon, du couchant Anthoine et Jacques Fabre et soy mesme, daure les héritiers de feu Monsieur de Mazaribal. Contient mollin huict canes six pans et canabièrre une carte ung boisseau au quatrième degré du moyen et castanet quatre cestérées trois cartes au second degré du faible et devez vingt deux cestérées au quatrième et cinquième et dernier degré du faible, ledit prézage trois sols ».

Le registre des actes de la baronnie de Durfort nous apprend que M. de VIBRAC a droit à *une censive d'une*

*carte d'orge sur le moulin bladier et jardin joui par lad. dame de Durfort, baillé à nouvel achat par les auteurs du seigneur de VIBRAC à Simon FRANÇOIS en 1449.* On peut aussi y lire qu'en vertu d'un accord du 25 avril 1513, le seigneur de Durfort a la faculté de prendre les eaux de la rivière de Criulon pour les faire conduire à son moulin qui a été de Jean BARBUSSE.

Le cadastre de 1812 nous montre ce moulin et sa retenue d'eau l'alimentant. Il est aujourd'hui en ruine mais il avait été recensé dans l'enquête effectuée en 1809 comme moulin à farine.

### Les moulins de SALÈLES

Plus bas sur le Criulon se trouvent les moulins de Salèles décrits ainsi en 1639 au compoix :

« M. Me François DEVILLAS, sieur de SALLELLES, Docteur en Droictz de la ville de Sauve, pour son bien qu'il a dans le tailliable du lieu de Saint Martin de Sossenac et pour ung mollin bladier à deux cops tirant appellés les Mollins de Sallelles, le chemin allant d'iceux à Durfort au millieu de la terre, du chef jardin et terre, vallatz de Merdaurin au millieu et soy mesme pour les terres del Pontel, du couchant et midy la rivière de Criulon faizan pointe du chef et jusque au grand chemin de Saint Martin allant à l'esglise de Saint Nazère des Gardies, contient ledit mollin d'hault dix canes six pans et celluy du bas une cane six pans... pred trois cestérées trois cartes... terre laborive en divers endroicts vingt une cestérées ... et canabièrre trois cartes un boisseau ... jardin rozan, une carte ung boisseau ... »

Le 12 juin 1666 [2 E 64/819], noble François DEVILLAS, sgr. de SALÈLES arrente à Pierre MISSAREL, de Durfort, fils émancipé de Jacques, ses deux moulins bladiers sis paroisse de Saint-Martin, appelés *les Mou-*



La carte de Cassini signale trois moulins (repérés par un rectangle) : à Vibrac et Sallettes [sic] sur le Criulon et un seul sur le ruisseau de Vassorgues – il s'agit sans doute des moulins de la Rouquette.

*lins de Salèles.* Dans la seconde moitié du XVIII<sup>ème</sup> siècle c'est une branche de la famille ARGELLIERS qui prendra à rente les moulins et leurs terres.

Le moulin haut a été recensé lors de l'enquête de 1809 parmi l'un des cinq moulins à farine alors en activité dans la commune de Saint-Martin. A noter que lors de cette enquête, les meules de tous les moulins sont dites provenir de Sommières, Poussan ou Saint-Quentin. Le cadastre de 1812 nous montre le moulin de 72 m<sup>2</sup> et sa retenue d'eau de 82m<sup>2</sup>, alimentée par la source des Boulidous. Vers 1870, à la matrice cadastrale ce moulin est porté en « sol », c'est à dire qu'il était déjà abandonné. On peut encore voir aujourd'hui la retenue envasée et la bâtisse en ruine, envahie par la végétation.

Ce même cadastre fait état, un peu plus bas, aussi sur la rive est du Criulon, d'un autre moulin à blé de 45 m<sup>2</sup>, également actionné par une retenue de 360 m<sup>2</sup>, recensé en 1809 comme moulin à farine. Il s'agit du moulin bas de Salèles, dont la rasclauze était alimentée par un canal prenant au réservoir du premier moulin l'eau de la source des Boulidous et complétée par une prise d'eau au Criulon rejoignant le premier canal. Ce moulin est toujours cité à la matrice de vers 1870 alors que de nos jours il ne reste que quelques pans de murs envahis par les ronces et que la rasclauze est à peine repérable au milieu de la végétation.

### Les moulins de VIBRAC

Le dénombrement des biens nobles effectué en 1547 à Saint-Martin fait état de deux moulins sur la rive est du Criulon dépendant des possessions de noble Bernardin DURANC, seigneur de Vibrac dont voici la description :

*«Item ung moulyn del seus dyt Vibrac y a Il monlas vray que leung non tira per lou présent mes vray que tira tout l'an apaiseradas, confronte de toutes parts ambel melys (lui même) se peut eu terros ledyt moulyn 9 sols 6 deniers»;*

et pour l'autre :

*«Item ung ténement de seus dyt de Vibrac fyns al autre moulyn que comprede de Pierre COMBES del mas de Jalaguière fyns en prat del dyt moulyn confronte de toutes parts ambel melys ...»*

Le 29 septembre 1594 [2 E 64/718] Pierre DUMAS, de Lédignan, est alors rentier des moulins du seigneur de Vibrac comme il apparaît dans son contrat de mariage avec Anne DUCROS, de Lézan.

Au compoix de 1639, ces moulins alors propriété de «*noble Estienne DURANC seigneur de Sainct Nazère et autres lieux*» sont ainsi décrits avec leurs alentours :

*«Item ung jardin rozan proche le mollin y ayan arbres fructiers confronte du levant et midy l'escluze dudit mollin ..» et «Item ung pred rozan et jardin au pied et canabière y ayan ung mollin au pied à deux cops tirant et ung mollin au chef appellés les Mollins de Vibrac, confronte du levant soy mesme chemin allant à Nismes au millieu, du couchant la rivière de Criulon escluze et béal au millieu, du midy le chemin allant dudit mollin à Vibrac, daure l'escluze du mollin hault et jardin de soy mesme, contenant le mollin bas par dehors pour n'avoir peu entrer dedans huict canes quatre*

*pans et celluy d'hault quatre canes ...»*

M. de VIBRAC étant alors en procès avec les communautés de Durfort et Saint-Martin pour la nobilité de ses biens, il n'avait pas voulu laisser entrer les arpenteurs. Conformément au dénombrement de 1547, ces deux moulins seront déclarés nobles par un arrêt de Nosseigneurs de la Cour des Aydes de Paris en date du 26 septembre 1645.

Lors de l'enquête de 1809, il semblerait que l'un de ces moulins soit compris comme moulin à farine ne pouvant moudre que la moitié de sa capacité en été par manque d'eau (comme tous les moulins de Durfort et Saint-Martin), alors que le cadastre de 1812 ne signale qu'un moulin à huile pour une superficie de 2 ares 20 et sa rasclauze pour 4 ares 90. Il reste encore de nos jours des traces visibles de ce moulin près du jardin de Vibrac.

A noter que dans le compoix du seigneur de Vibrac il est fait mention d'un lieu dit la *Bruguière de Vibrac* et *Mollin du Viguier*, confrontant notamment la rivière du Criulon, mais sans moulin et de même *al Colomba* un jardin rozan, canabière et pelene avec le béal au milieu, confrontant aussi le Criulon.

### Les moulins de MONTUZORGUES

Le Mas de Montuzorgues, situé face au château de Vibrac, sur la rive ouest du Criulon, dont il ne reste à ce jour que quelques traces de ruines appartenait jusqu'au XVI<sup>ème</sup> siècle à une branche de la famille DUCROS, puis est passé aux seigneurs de Saint-Nazaire-des-Gardies avant d'être intégré au domaine de Vibrac milieu XVII<sup>ème</sup>. Trois moulins sont recensés au dénombrement des biens non nobles de Durfort (puisque cette rive du Criulon était dans le taillable puis la commune de Durfort). En voici les articles :

*«Au camp rasclaux, Pierre et Claude DEL CROS en indivis un molin bladier an une mole molen de le ribière de Criolo confronte de toutes parts ambe melis»*

*«Lesdits Pierre et Claude DEL CROS un molin bladier indivis an dos moles molen de la ribière de Criolo de vray confrontant son molin d'oly du couchant en la ribière dudit Criolo et des toutes autres parts ambe melis».*

et enfin *«Au molin Vedel, Pierre et Claude DEL CROS en indivis un molin d'oly avec tout son garniment que prend aigue de la resclause confrontant du levant en son molin bladier et toutes autres parts ambe melis».*

Le compoix de Durfort de 1633 fait encore mention de deux moulins au mas de Montuzorgues, appartenant alors à M. des GARDIES, dont voici l'article :

*«Item deux moulins, l'un à huille et l'autre bladier ou y a deux coups de moulin estant de resclauzade sur la rivière de Criulon, estant en bon estat, garnis de tous outiltz nécessaires pour les faire tirer. Contient dix destres de plat fond entre tous deux, ce confrontant de toutes parts soy mesme eu esgard à la route et distraict les réparations et autres charges qu'il faut faire et payer ont été estimés ung sol onze deniers».*

La brevette de Durfort établie en 1733 nous apporte de précieux renseignements sur ces moulins totalement disparus en 1812 lors de la confection du cadastre napoléo-

nien ; on peut en effet y lire :

«Nota : M. le baron de VIBRAC ne paye aucune taille depuis 1698 auquel temps la dernière brevette fut faite des deux anciens moulins joints ensemble des dépendances dudit mas de Montuzorgues, l'un pour bled et l'autre pour l'huile qui estoient allivrés dans le compoix un sol onze deniers, parce que dit M. le baron de VIBRAC, que les biens seittués le long des rivières qui ont esté entièrement détruits sont tirés du cadastre comme il a été jugé par Mrs de la Cour des Aydes et il paroît ajoute ledit seigneur de VIBRAC que la communauté de Durfort l'a ainsy executé puis que ces deux moulins ne furent point compris dans la susdite brevette, c'est ce que la communauté examinera sy elle le trouve à propos».

D'après ce texte, il semblerait que les deux moulins de Montuzorgues restant aient été détruits par des inondation entre 1633 et 1698 et non reconstruits.

## Sur le ruisseau de Vassorgues

### Les moulins de la ROUQUETTE

Sous le village de Durfort, à la fontaine, existent deux moulins aujourd'hui en état de ruine avancé dans un quartier très pittoresque, de part et d'autre du ruisseau de Vassorgues, reliés par un pont aqueduc soutenant un petit béal construit on ne sait à quelle époque.

Tout d'abord du côté Durfort, essayons de retracer le passé de ce moulin sans doute bladier à l'origine et devenu par la suite à huile.

Lors du dénombrement des biens bâtis de Durfort effectué en 1550, il semblerait que le moulin ainsi décrit soit celui de la ROUQUETTE :

«Pierre COMBES un molin d'oly avec tout son garniment prend aigue del valat et canalz confronte du levant en lo camy de ... du couchant avec son .. et midy Anthoine Cabrilhagues».

Le compoix de Durfort de 1633 nous dit au présage de M. de Durfort :

«Item ung moulin d'huile y ayant estable et pallier et aizement au devant, confronte du levant et midy les chemins, couchant Estienne Rey, daure la rivière, contient de maison et d'estable neuf destres, d'aizement ung destre, estimé dix deniers».

Lors de sa déclaration pour les vingtièmes nobles établie en 1781, Charles Joseph, comte de CADOLLE, marquis de Durfort précise :

«plus un moulin à huile, razal, ci-devant moulin à bled, et pallier, lequel je tiens à ma main, n'étant pas affermé, et j'estime qu'il me produit de revenus une année portant l'autre, distraction faite des travaux, de la fourniture de bois, cabas et autres charges de réparations d'entretien, la somme de cent livres, je paye annuellement la taille dudit moulin, laquelle n'est pas déduite dud. revenu».

En fait ce moulin n'était pas un bien noble.

Le cadastre napoléonien de 1812, pour Durfort ne recense plus qu'un seul moulin à huile dans la commune, celui de la Rouquette. Il appartient alors en indivision à Guillaume ROUX et David DESMONS et a une superficie de 169m<sup>2</sup>.

Le magnifique petit pont aqueduc sur le ruisseau de Vassorgues, s'appuie de part et d'autre sur le rocher. Il permettait au béal de venir alimenter en eau le moulin.

Le site est superbe, avec en aval l'abreuvoir à bestiaux suivi d'une descente d'escaliers menant dans la rivière et permettant d'accéder à la fontaine, bâtie dans une petite construction voûtée à même le ruisseau. Des Durfortois se souviennent encore être venus y chercher de l'eau il y a une cinquantaine d'année, en été, lorsque les fontaines du villages n'en donnaient plus assez. Cet ensemble, si l'on en croit les archives municipales, remonte au XVIIIème siècle.

Côte Saint-Martin, vis à vis de ce premier moulin de la Rouquette, il existait un autre moulin, appartenant également à noble Louis de NOUGARÈDE. Lors de la confection du compoix, en 1639, on nous en donne la description suivante :

«Item une pièce de terre en deux endroictz mollin au pied et escluze au chef appellé le Mollin, confronte du levant et daure Jacques Vesson et Marguerite Fournière pour l'escluze, du midy et couchant la rivière de Vassorgues et le chemin en pointe allant de Durfort à Sainct Martin, contient ledit mollin six canes une carte trois boisseaux au second degré du moyen, ledit prézage ung sol trois deniers trois quart pogèze».

Est également cité à l'article suivant le béal amenant l'eau à l'écluse. La prise d'eau, avec écluse, est toujours visible dans le ruisseau de Vassorgues, une centaine de mètres plus haut, bien que le béal qui permettait également l'arrosage des jardins soit de nos jours obstrué. A l'angle du «Jardin de Monsieur» (de Durfort), devenu en 1726 propriété de sieur Jean SALGUES, grand père du fabuliste FLORIAN, et dans lequel François de CLARIS de FLORIAN, père du fabuliste, avait fait édifier un pavillon avec gypseries et fontaines rocailles, se trouvait l'ancien lavoir de Durfort, aujourd'hui obstrué. Les anciens Durfortois se souviennent encore des femmes venant y rincer le linge il y a une cinquantaine d'année pendant que les maris travaillaient les petits jardins potagers de ce quartier des «Chanteries» dont la tradition veut que ce soit FLORIAN qui l'ait ainsi nommé.

Par un texte de 1808, que nous allons transcrire ici, nous apprenons comment ce moulin a été détruit par les inondations, mais laissons parler l'auteur :

«1808 - Le 13 du mois de 7bre (septembre) il a fait un oraguant dans cette contrée qu'uil a fait un grand ravage ; il a renversé tous les murs depuis Vibrac juques à Cabanne sans en laisser presque une de droite ; il a emporté le moulin du bled, il n'a laissé que l'arsau du pont du moulin, il a emporté presque toute la partie qui est du cotté de St Martin, il a renversé la muraille du jardin qui appartenoit à Mr (de) Florian. De la grande inondation qu'il y avait, l'au a monté sur le plus haut murier qu'il est sur le rocher appellé de la Rouquette, il a emporté toute la terre qu'il y avoit de crusée, l'on ne peut pas s'exprimer du mal qu'il nous a fait dans tout notre terrain. Par bonheur il n'a pas plut sy fort d'icy en bas car sy la pluie avoit esté sy forte comme dans les Sevènes il auroit emporté la moitié de Sommières ainsy que des autres endroits du pays bas. J'ay crut de faire bien de laisser par écrit se funeste malheur afin de faire voir à mes enfans le fléau dont Dieu a vollut nous affliger. - André POURQUIER -»

Ce moulin est recensé comme moulin à farine lors de

l'enquête réalisée en 1809 et le cadastre de 1812 nous le montre pour une superficie de 1 are 60 avec sa retenue d'eau faisant 5 ares 90. Vers 1870, la matrice cadastrale indique que ce moulin est en ruine puisque porté en « sol » et appartenant alors à POUJOL.

De nos jours, on peut toujours admirer les deux voûtes, bâties au dessous du moulin à même le rocher avec leurs arrivées d'eau depuis la rasclauze, l'une creusée dans une poutre et l'autre en tuyau de fonte. En haut, dans la voûte, à travers les ouvertures pratiquées pour l'entraînement des meules, on peut apercevoir ces dernières, toujours en place malgré l'état de ruine avancé du bâtiment. La rasclauze, toujours existante, vient d'être curée en 2001 et sauvée de l'abandon.

### Sur le Pisse Cabre

A Durfort également, le dénombrement des maisons effectué en 1550 recense un autre moulin ainsi décrit :

*«A la Fon, Jehan TRIAIRE et noble Pierre VENTALHAC un molin d'oly avec tout son garniment prend aigue de la fontaine confronte du midy lo camy de .. et de toutes autres parts ambe melys»*

Il s'agit sans doute d'un moulin disparu assez tôt et situé sur le vallon de la fon de Meyrargues, près de cette fontaine appelée *la Pouzaranque*, probablement en souvenir d'un puits à godets. Le compoix de 1633 fait état d'un terroir dénommé *«le Camp del molin»*, proche de la font de Meyrargues, mais sans moulin. A l'heure actuelle, il existe juste à côté un mas appelé le Moulinet.

### Sur le Conturby

#### Au mas de la TOURRE

Ce mas qui se situait sans doute dans le taillable de Monoblet avait des terres confrontant celles de la Lèque. Un moulin assez ancien y était établi sur la rive du Conturby et dans un acte notarié du 30 août 1628 [2 E 64/745] intervient noble Louis de NOUGAREDE, seigneur de Fressac et Durfort, *« sachant être seigneur haut moyen et bas justicier de Fressac et à ce titre maître de la rivière de Conturby et pour ce donne licence à Jean LIRON, du mas de la Tourre ayant moulins bladiers et massiés sur ladite rivière de réédifier ledit moulin dévasté par inondations »*.

Ne s'agit-il pas ici du moulin dit actuellement moulin d'Espagnac, à Fressac ?

#### Au BOUSQUET

Par un acte d'inféodation du 2 juin 1781, Charles Joseph, comte de CADOLLE, marquis de Durfort et seigneur de Fressac, permet à Antoine LAURENT, meunier des deux moulins *del Bosquet* à Fressac, dont l'un anciennement bladier, d'établir un troisième coup à ses moulins.

#### A LA LÈQUE

Sur les terres du mas de la Lèque, autrefois situé dans le taillable de Durfort puis compris dans celui de Fressac

lors de la création de la communauté en 1638, existe un moulin, sur la rive est du Conturby. Une transaction entre Antoine et autre Antoine CHABAL, du mas de la Lèque, du 3 septembre 1618 [2 E 64/785] au sujet de l'héritage familial, nous parle *« d'un bel héritage avec maisons, fonds de terres, moulins bladier et massié, métairie ... »*

Le compoix de Durfort de 1633, au présage d'Anthoine CHABAL, du mas de la Lèque, nous dit :

*«Item ung moulin drapier et une tourille bladiè, jardin et devoys et euzière et canabière, confronte du levant et daure les carrières [rues ou chemins], couchant la rivière de Conturby, daure Monsieur de DURFORT, chemin allant à la planque [passerelle en planche] entre deux, contient ... le moulin ung destre deux tiers ung cart ... »*

Par acte du 15 novembre 1649 (2E56/337), Antoine CHABAL, de la Lèque arrente à Jean PUECH, meunier du moulin de Figaret à St Hippolyte du Fort, son moulin appelé *del Lequet*, bladier et drapier, *«sans rien retenir que de mouldre le blé qu'ils mangeront dans ledit mas de la Lèque et maison d'habitation et ce pour 4 ans et 4 cuelhettes»*.

Ce moulin existe toujours, à l'état d'abandon.

#### Au MAS INTRAN

Le Mas Intran, comme la Lèque était autrefois situé dans le taillable de Durfort, puis rattaché à celui de Fressac.

Au dénombrement des maisons de Durfort établi en 1550, on peut lire :

*«A Langlade, Pierre DEL RANC un molin bladier ay mole molen de la ribière de Conturby, confronte du midy en ladite ribière et toutes autres parts ambe melis»*.

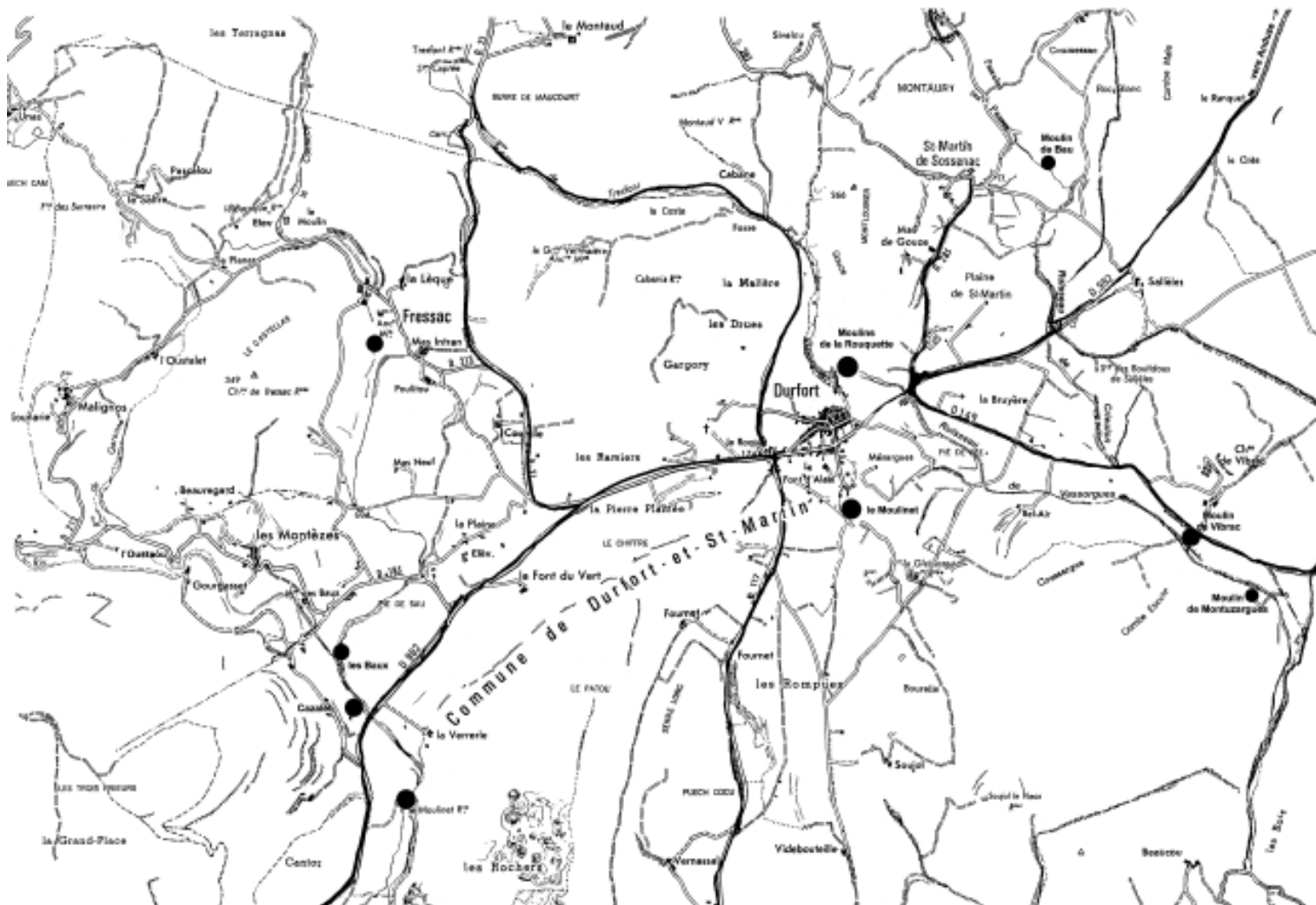
Le terrier des reconnaissances du Marquis de Durfort, de 1736, fait mention du moulin du Mas Intran et fait référence à une reconnaissance de 1559.

Par acte du 15 septembre 1611 (2E56/220), Pierre DURANC, du mas Intran, arrente pour 9 ans à Pierre POUGET, pareur de drap natif de Cros, ses moulins bladier et drapier et leurs dépendances à charge d'édifier audit lieu un moulin drapier.

Le compoix de Durfort de 1633 en donne la description suivante au présage de Jean DURANC, del Mazintran: *«Item ung moulin ou y a tourille et sa resclauze et poussieu et four et un contennement de terres et vigne et jardin et devoys, confronte du levant Jean Liron, midy et couchant la rivière de Conturby, daure soy mesme fezant limittes du taillable de Durfort et Manoblet ou Saint Phélix, contient de moulin ung destre et demy et deux pans de four ... »*

Le 13 octobre 1705, le prédicant LAFONT qui venait de tenir une assemblée à Vallestalière demande à Jacques MONTBOUNOUX, le chef camisard connu sous le nom de BOMBOUNOUX, de l'accompagner au moulin du mas Intran pour y récupérer une paire de bas.

BOMBOUNOUX connaissait bien les lieux puisque sa mère était Anne DURANC, du mas Intran. Se reposant près de Verdeille, ils sont dénoncés et une course poursuite commence au cours de laquelle BOMBOUNOUX sera blessé. LAFONT fait prisonnier sera roué vif et brûlé à Montpellier.



Implantation des moulins sur les ruisseaux de Criulon, Vassorgues, Conturby

Fin XVIIème c'est David MATHIEU, ancêtre de Jean MATHIEU de VIBRAC qui sera rentier du moulin du Mas Intran. Au milieu et au troisième quart du XVIIIème on y trouve François Théodore ARNAUD, de Durfort.

### Sur le Crespenou

Plusieurs moulins existaient sur le Crespenou dans Monoblet et Durfort, mais certains sont difficiles à situer de nos jours.

### Au BEAUX

Au mas des Beaux, dans le taillable de MONOBLET existaient un ou plusieurs moulins.

Le 29 juin 1524, Noble Pierre de VENTALHAC, Coseigneur des Beaux et son cousin Pierre FOSSAT, du mas des Beaux, passent un prix-fait pour l'édification d'un moulin à deux meules.

Par acte du 5 août 1582 [2E56/189], noble Jean de VENTALHAC, sieur des BEAUX arrente pour 5 ans à Pierre et Antoine PAGES, du mas des Agarduech à St-Hippolyte du Fort, tous ses biens en la maison des Beaux, comprenant entre autre le moulin bladier.

Une transaction du 16 février 1602 [2E64/728], entre nobles Raymond et Abraham de VENTALHAC, de la maison des Beaux, d'une part et nobles Jean, Louis, Moïse et Pierre de VENTALHAC, de ladite maison des Beaux et Jean DURANC, dit PASCALOU, de Fressac, d'autre part, fait état d'un accord, notamment sur le moulin bladier de la maison des Beaux, avec rappel d'une transaction de 2 janvier 1572 et de la succession de noble Martial de VENTALHAC.

Le 23 octobre 1639 [2E64/796], noble Abraham de VENTALHAC, Sr des BEAUX, arrente à Jérémie FABRE, ménager de Durfort, son moulin bladier des Beaux, sis dans la paroisse de Monoblet, pour 5 ans.

Le 23 mars 1656, Noble Jacques de VENTALHAC, sieur de Montzorgues arrente à mégerie à François CAMP, natif de Liouc et demeurant à Villesèque, sa métairie des Beaux, se réservant les moulins et logis de l'Oustau Nau et quelques terres.

Le terrier des reconnaissances du marquis de Durfort, établi en 1736, nous apprend qu'à cette époque le moulin des Beaux appartenait au sieur Pierre TEISSIER, de Durfort.

Le 18 novembre 1612 [2E64/704] noble Abraham de VENTALHAC, sieur de Montuzorgues, habitant de sa maison des BEAUX, paroisse de Durfort «*sachant avoir fait édifier un moulin près de sa maison des Beaux et de la rivière de Crespenou pour fère en icelle un moulin à huile et y défalchant à ces fins de fère poze l'arbre servier nant vist lescroule et autres choses servant à fère mouldre les olives à cette cauze ledit sieur de Montuzorgues de son gré a bailhé et bailhe à présent à Jean et Daniel GALHIER, frères et à Jean DRULHOLLES, du lieu de Durfort et Saint Martin de Sossenac, présents stipulant et acceptant savoir est à faire le moina et roudet du moulin, de l'arbre servie nant bornies et vitz contre-poids, lou fournas et autres chozes servant à fère mouldre led. moulin à huile ensemble la porte dudit moulin et des enfèrer dans et tant d'ung mois à comptez de ce jour d'hui aux pactes suivants : premièrement que ledit sieur de Montuzorgues sera tenu comme a promis leur fournir de bois, ferremets, mulle de pierre et autres chozes nécessaires à ses dépens, ensemble leur fère ayder à conduire la pièce pour icelle pozer ciller tant seulement qu'ils n'auront moyen eulx trois le fère comme aussi sera tenu led. sieur de Montuzorgues leur fournir le courdage pour fère ladite besogne et caver à ses dépens les creux pour fère l'enfer dudit moulin greuder icelui, fère les cuens pour pozer les servies et pour leur peynes et travaux sera tenu icelui sieur de Montuzorgues leur payer la somme de 45 livres payables savoir présentement 12 livres que les Galhier et Drilholles ont reçues ... et le reste sera tenu leur paier comme ils travailleront à la charge qu'il sera tenu les avoir payés entièrement achevant la besogne» signé DESBEAUX.*

Ce moulin se situait dans le taillable de Monoblet et a été le dernier à fonctionner jusque dans les années 1950.

Toujours aux Beaux, mais dans le taillable de Durfort, existait aussi un moulin à battre le fer, disparu assez tôt, en voici l'article au dénombrement des maisons de Durfort de 1550 :

«*Au S..., noble Jean des Beaux un molinet à fer avec tout son garniment ... de la ribière de Crespeno*».

A noter que dans un acte d'arrentement du domaine des Beaux, en 1619, il est fait mention du «*prat del martinet*», de même que dans le compoix de Durfort de 1633, mais celui-ci ne fait plus mention du moulin lui-même.

### **A CAZALET**

Le mas de Cazalet s'appelait autrefois le mas des Aubres et l'existence de moulins y est connue dès le dénombrement de Durfort de 1550 qui nous rapporte :

«*Au mas de las Aurelos [?], Jehan CAVALERY un molin bladier an une mole molen de la ribière de Brestalo [sans doute mis ici pour Crespeno] confronte midy en ladite ribière, du levant en Ypolite CAZALET et de couchant ambe melis*».

et «*A las Aurelos [?], Jehan CAVALERY et Anthoine CABANIS un cazal et plasse d'un molin indifféremment indivis confronte le molin dudit Cavalery, du couchant en Yppolite CAZALET*».

Le terrier des reconnaissances du marquis de Durfort établi en 1736 fait mention de l'ancien moulin de CAZALET ou des AUBRES. Aucune trace de ces moulins n'est visible au cadastre de 1812, ce qui suppose qu'ils avaient sans doute déjà totalement disparu à cette époque.

### **A la VERRERIE et au RANC**

Là aussi un moulin est connu dès 1550 au dénombrement des maisons de Durfort.

«*A la Gardiole, Jehan CAVALERY ung molin bladier an une mole molen de la ribière de Brestalo (sans doute Crespeno là aussi), four à pein et laparend couvert confronte en ledit Brestalo du levant et de toutes autres parts ambe melis*».

Il s'agit sans doute ici du moulin de Guizard, actuellement dénommé le Moulinet.

Au compoix de 1633, le présage de M. Me Jacques de PIZE, Docteur [en Droit], pour ses métairies de la Verrière et del Ranc, fait état de deux moulins que voici :

«*Item ung moulin bladier tourille appelé de Guizard avec ung pallier et four et poussieu deux destres un sixième, de moulin deux destres un tiers, le pallier four et poussieu du second degré, le jardin et escavarassier et debvoys contient un carton, estimé tout un sol trois deniers une pogéze*».

et pour l'autre :

«*Item ung moulin ruyné, la resclauze servant de debvoys et une herme dessous, confronte du levant le chemin de Monnoble à Sauve, midy et couchant la rivière et daure soy mesme, contient deux cartons et de cazal ung destre et demy, estimé une pogéze*».

Dans le même terroir sont également cités l'agau\* du moulin dans le valat de Cantor et l'agau de la Fon des Sarra-sins.

Dans la première moitié du XVIIIème siècle, c'est une branche de la famille DESMONS, de Durfort, qui tenait à rente le moulin de Guizard.

La brevette de 1733 reprend les mêmes descriptions et ajoute seulement en mention marginale que Estienne DURANC s'est porté acquéreur des mas et domaine de la Verrière par contrat de 1754.

Il s'agit du seul moulin à blé recensé lors de l'enquête de 1809 pour l'ancienne commune de Durfort et précisant en observation «*ce moulin ne mout presque que pour l'usage du propriétaire et en été il manque d'eau*».

Le cadastre napoléonien nous montre ce moulin de 91 m<sup>2</sup> au sol, désigné comme moulin à blé n'ayant qu'une porte et une fenêtre, appartenant alors à Etienne DURANC (fils) du mas de la Vérière. Ce cadastre ne représente pas le béal y menant l'eau, dont la prise est un peu plus haut, sur le Crespenou, à la Chaussée de Cazalet, d'où partent le canal alimentant la Verrerie, toujours en activité et celui qui devient plus loin un véritable aqueduc avec ses magnifiques ponts enjambant la garrigue jusqu'au mas des Claris et datant des années 1860 - 1865, toujours entretenu et passant au ras du moulin. De nos jours existe encore la voûte où arrivait l'eau au dessous du moulin, alors que la partie supérieure du bâtiment est totalement effondrée.

\* agau : canal de fuite.

# La Place Couverte de Ganges

par Catherine GAY-PETIT

« De tout temps et ancienneté il a été établi à Ganges un marché par chacun vendredi et deux foires par an... » peut-on lire dans une lettre patente de sa Majesté le roi Henri IV, datée du 15 avril 1596<sup>1</sup>.

La situation de Ganges, au confluent de l'Hérault et de la Vis et à mi-chemin entre la montagne et la plaine languedocienne, a favorisé le commerce et les échanges, il n'est donc pas étonnant que ses habitants se soient préoccupés d'organiser des foires et des marchés.

Très tôt, la ville a su s'émanciper de l'autorité de son seigneur en achetant des libertés et des franchises. Ganges, en effet, a obtenu en 1270, le droit d'élire tous les ans deux syndics qui gardent jalousement les clés de leur ville et en assurent la gestion.

La communauté des habitants possède de nombreux droits et de nombreuses libertés, notamment dans le domaine du commerce : perception de la location des étals, libre fabrication et usage des mesures, vente du vin à volonté.

Les syndics, qui vont se faire appeler *consuls* à partir de 1521, assurent la facilité et la sécurité des échanges.

La place du marché au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, se trouvait à l'intérieur des remparts de la ville et s'appelait *place publique* ; c'est là que se négociaient les marchandises : châtaignes, fromages et animaux de boucherie, apportés par les montagnards cévenols, qui repartaient chez eux avec du vin, des olives, de l'outillage et des produits fabriqués par les artisans locaux.

En 1653, les consuls décident de transformer cette *place publique* pour en faire une « *place couverte* » ; la couverture d'une place, en effet, préserve les marchandises et les gens des intempéries et du soleil<sup>2</sup>.

Un « bail à prix fait » est donc signé le 15 janvier devant le notaire<sup>3</sup>, entre le consul, représentant la communauté des habitants de Ganges et le maçon Jacques David. Cet acte prévoit tous « *les pactes et conditions... pour la construction d'une place couverte, en la place publique* ».

La place existante devra être agrandie et pour ce faire les entrepreneurs de maçonnerie s'engagent à démolir les maisons « *que leur seront baillées par les consuls et députés dudit Ganges* ».

La future place aura « *doutze canes en longueur et cinq canes en largeur*<sup>4</sup>, sans comprendre l'épaisseur des deux murailles des costés ». L'entrepreneur devra faire « *six piliers pour y faire trois arcs par dessus, quy soyent bons et suffisants pour pouvoir porter le couvert*<sup>5</sup>... et ledit couvert aura d'haulteur vingt pans<sup>6</sup> ».

On récupèrera les meilleures pierres de la démolition des maisons pour faire les arcs, de même on prendra « *les fustes*<sup>7</sup> qui se trouveront bonnes, dans la démolition pour pouvoir porter le couvert ». La place sera pavée de pierre

froide à l'intérieur et de pierre *rassière*<sup>8</sup> à l'extérieur ; on l'entourera d'une muraille, haute de trois pans<sup>9</sup>, dans laquelle seront aménagées quatre entrées : *scavoir une à chasque bout et une à chasque costé*.

Les travaux, qui normalement devaient se terminer au plus tard six mois après la signature de l'acte, commencèrent au mois d'avril 1653<sup>10</sup> : on sait qu'à cette date la démolition des maisons a été faite et que les six piliers sont construits. Mais la place ne sera terminée qu'au début de l'année 1666, soit treize années plus tard.

Les délais n'ont donc pas été respectés ; l'entrepreneur Jacques David a eu du mal à se faire payer et ce n'est que le 24 février 1666 qu'il reconnaîtra avoir reçu la somme de 150 livres représentant l'avance de ses frais, somme obtenue après divers procès<sup>11</sup> et que les consuls lui remettront après avoir vérifié que *le travail estoit parachevé*.

Ganges aura donc eu sa « *place couverte* » : elle figure encore sous le nom de « *halle du marché* » sur le plan de 1837, conservé à la mairie, mais elle a été démolie, certainement à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle.

Bien qu'elle n'ait plus sa halle et qu'on l'ait rebaptisée « *place Fabre d'Olivet* » en l'honneur du poète qui y naquit en 1767<sup>12</sup>, cette place continue d'être appelée « *place couverte* » par les vieux Gangeois.

Quant au marché, son jour reste inchangé, il a lieu chaque vendredi mais sur *le plan de l'Ormeau* ; il attire toujours autant les habitants des montagnes cévenoles, ceux de la vallée de la Buèges et les nombreux touristes pendant l'été.

<sup>1</sup> AD34, C 3007.

<sup>2</sup> P. A. Clément, *Foire et marchés d'Occitanie*, p. 76 à 81.

<sup>3</sup> AD34, 2E 34/59.

<sup>4</sup> environ 23 mètres de long sur 10 de large.

<sup>5</sup> le couvert : le toit

<sup>6</sup> 20 pans : environ 5 mètres.

<sup>7</sup> les fustes : les poutres.

<sup>8</sup> rassié : moellon de pierre brute.

<sup>9</sup> 3 pans : 75 cm.

<sup>10</sup> AD34, 2E 34/255.

<sup>11</sup> AD34, 2E 34/251.

<sup>12</sup> Fabre d'Olivet (1767-1825), né au numéro 9 actuel de cette place, philosophe et poète languedocien.

## La lentille verte du Puy

une AOC particulière

256 pages dont 16 en couleur - Ed. du Roure, 20 €

Notre adhérent, Jean-René MESTRE vient de consacrer une étude exhaustive à cet humble légume – le premier cultivé par l'homme – trop souvent méprisé de nos jours par les ignorants mais qui retrouve ici ses lettres de noblesse. De la géologie des zones de production aux recettes culinaires, tout y est. A lire absolument.

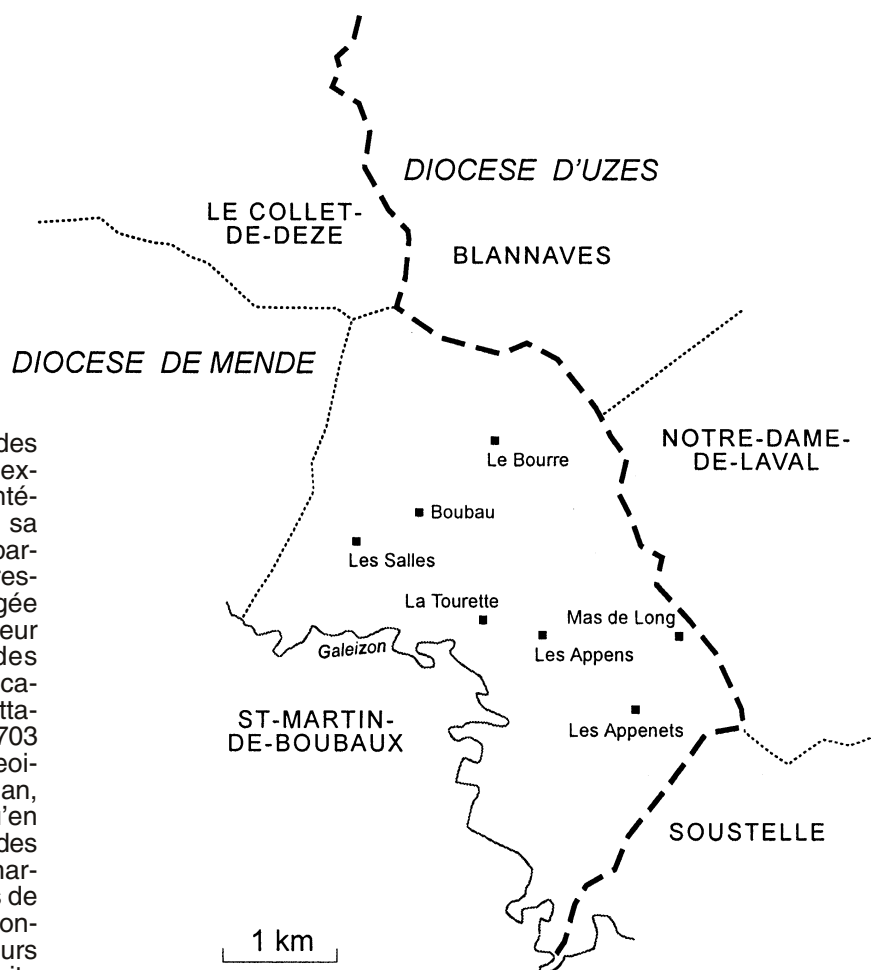
# Les listes d'absents, "phanatiques", camisards des Cévennes en 1703

## 25. Communauté de Lamelouze

25. *La melouse* - Cette paroisse est composée de 4 villages ou hameaux, Environ 30 maisons et 90 communions. Il n'y a que le Sr de Las Combes Bres sur lequel on puisse conter, il y a plus de phanatiques et phanatiques.

Affaires Étrangères Mémoires et documents vol. 1640, État général

25 **La melouse**. Cette paroisse est composée de 4 villages ou hameaux d'environ 30 maisons et 90 communiants. Il n'y a que le Sr de Las Combes Bres sur lequel on puisse conter, il y a plusieurs coureurs et phanatiques.



Cette paroisse de Lamelouze était l'une des plus petites du diocèse de Mende, à son extrémité ouest (après la Révolution elle s'intégrera au département du Gard, alors que sa proche voisine St-Martin-de-Boubaux fera partie de la Lozère). Mais la population était presque entièrement protestante et très engagée aux côtés des camisards. La famille du sieur Brès, "la seule en bien du quartier" des Appenets, avait abjuré peu avant la révocation, et le sieur Brès sera la cible d'une attaque des prédicants de Vivent en 1691 (en 1703 il est capitaine de la compagnie de bourgeoisie de St-Jean-de-Valériscle). Jean Verdelhan, de Boubaux, ira ramer aux galères jusqu'en 1716, accusé d'avoir participé au complot "des Enfants de Dieu" en 1705. Un absent de marque sur cette liste, Jean Soustelle, du Bois de Rame, l'un des lieutenants et homme de confiance de Cavalier. Il est vrai qu'il a toujours été donné comme étant de Soustelle, la limite entre les deux paroisses n'étant peut-être pas bien fixée à l'époque.

*La melouse  
nont pas remis l'état d'absent*

Etat général des Archives départementales de l'Hérault (carton C185)

Etat des habitans Dangereux de la 18<sup>e</sup>  
melouze

Les Sales

- 1) Pierre plantier, antoinete ribot  
sa fem. pierre, antoine, estienne  
Jeanne, estienete, Louise.

Bobaux

- 2) Pierre garnier Suzanne, margot,  
Jeanne, enfans de Suzanne Penarier  
3) Jean ponge, et Suzanne Deleuze  
Jaques, Jean, antoine, Suzanne.

Tout le reste idem excepté la  
famille de Sr Jaques pelet ancien  
Catholique.

Le Bourre

- 4) Jean verdehan Jeune, Jaquette  
Vierne sa fem. anne, Jeane, Marie.  
5) Pierre Crespin, Claudine Gralhon  
sa fem. François, François, Suzanne  
Claudine.

Tout le reste très dangereux et  
plusieurs avec les attroupés.

Les Apens.

- 6) Antoine plantier, Jeanne Arboux  
Jaques, Jean, antoinete.  
7) Pierre marion, Suzanne pelet.  
Jean, Jaques, Thomas François  
marguerite, Catherine, Laurance.

Tout le reste ne l'est pas moins  
excepté les familles de Sr antoine  
Polzi, et de Jean benoit de la Tourette.  
plusieurs fanatiques et avec les  
attroupés.

Les apenets.

- 8) Jeanne fontanes de mas de Long  
François, Louis, andré, Diane Louise.

Il ny a dans ce quartier que la  
famille de Sr Bres en bien tout  
le reste dangereux ou avec les attroupés.

1703 Etat des habitans Dangereux de Lamelouze  
184

Les Sales

- D {Pierre Plantier, Antoinete Ribot  
{sa fem, Pierre, antoine, Estienne  
{Jeanne, Estienete, Louise

Bobaux

- D {Pierre Garnier, Suzanne, Margot,  
{Jeanne, enfans de Suzanne Penarier  
D {Jean Ponge et Suzanne Deleuze  
{Jaques, Jean, Antoine, Suzanne

Tout le reste idem excepté la  
famille de Sr Jaques Pelet ancien  
catholique

Le Bourre

- D {Jean Verdelhan Jeune, Jaquette  
{Vierne sa fem. Anne, Jeane, Marie.  
D {Pierre Crespin, Claudine Gralhon  
{sa fem., François, François, Suzanne  
{Claudine.

Tout le reste très dangereux et plusieurs avec les attrou-  
pés.

Les Apens.

- D {Antoine Plantier, Jeanne Arboux  
{Jaques, Jean, Antoinete.  
D {Pierre Marion, Suzanne Pelet,  
{Jean, Jaques, Thomas, François,  
{Marguerite, Catherine, Laurance.

Tout le reste ne l'est pas moins  
exepté les familles de Sr Antoine  
Polzi (?) et de Jean Benoit de la Tourette  
plusieurs fanatiques et avec les  
attroupés.

Les Apenets

- D {Jeanne Fontanes de mas de Long  
{François, Louis, André, Diane, Louise

Il ny a dans ce quartier que la  
famille du Sr Bres en bien tout  
le reste dangereux ou avec les attroupés.

## Calquière ou Caouquière

En occitan, le **I** placé devant une sonore correspond au lambda vélaire (**λ**) qui se prononce **ou**.

*Calquière*, parfois orthographié *cauquière*, se prononçait donc **caouquière**.

Une des plus anciennes mentions de *calquerii* se trouve dans le *Livre Noir de Béziers* [charte 140]. Elle est datée de 1131. Il s'agit d'un droit spécifique que l'évêque de Béziers prélève sur les *calquières*. Celles-ci sont certainement implantées au bord de l'Orb, car la préparation du cuir implique l'utilisation de grandes quantités d'eau. C'est pourquoi l'on retrouve systématiquement les calquières au bord des fleuves et des rivières.

Une *calquière* est citée en 1165 dans le cartulaire d'Aniane [1]. Un certain Bernard RAYMOND vend à Pierre BOMPAR une *stare* [maison] dans la villa de Saint-Brès. Cette maison confronte à l'ouest la rivière de la Bérange et au nord la *calqueria Baldoini*, la calquière de BAUDOIN.

On rencontre très souvent des calquières dans les compoix en particulier à Sauve près de la Fontaine, à Lodève le long de la Soulondre, à Saint-Guilhem-le-Désert sur les bords du Verdus et à Saint-Ambroix sur les rives de la Cèze et du Graveirol.

A Ganges, le compoix de 1636 [2] en recense de nombreux exemplaires sur les berges de l'Hérault d'une part à hauteur du moulin du seigneur – les abattoirs actuels – et d'autre part le long de la rue des Tanneries.

Ces calquières gangeoises occupent parfois des superficies relativement importantes. Ainsi celle de Pierre GERVAIS est donnée pour 19 cannes [76 m<sup>2</sup>] et celle de Guillaume TARTAIRON 17 cannes [68 m<sup>2</sup>]. Certaines sont à ciel ouvert comme celle mesurant 7 cannes et appartenant également à Guillaume TARTAIRON, qui est portée en tant que *cauquière découverte*.

Dans les *arpentements et estimations* d'Uzès de 1550 [3], on dénombre quatorze calquières joignant la rivière d'Alzon.

La microtoponymie urbaine a conservé plusieurs rues des *Calquières*, notamment à Clermont-l'Hérault auprès du Ronel, à Nîmes le long de l'Agau et à Langogne au voisinage du Langairou.



Avant d'étudier l'origine de ce nom, il faut bien cerner la différence entre les cuirs et les peaux, comme le font encore les professionnels.

Les cuirs, du latin *corium* signifiant une épaisse enveloppe, recouvrent les dépouilles des vaches, des bœufs,

des chevaux et des ânes. Ils sont obtenus grâce au tannage effectué par les *coyratiers* ou *curatiers*.

Les peaux concernent les dépouilles des porcs, des moutons, des agneaux et des chèvres. Elles sont traitées par le procédé du blanchiment. Les spécialistes ont tout d'abord porté le nom de *blanquiers*, puis ensuite – à partir du XIV<sup>e</sup> siècle – celui de *mégissiers*.

La préparation des cuirs se déroulait en plusieurs phases. Pour conserver les dépouilles, en particulier lorsqu'elles étaient transportées sur une longue distance par les muletiers, il était nécessaire de les imprégner de sel. La première opération consistait donc à dessaler les cuirs en les plongeant pendant quelques jours dans la rivière, après avoir pris soin de les lester de grosses pierres afin qu'ils ne soient pas emportés par le courant.

Les cuirs étaient ensuite empilés dans des cuves, séparés les uns des autres par une couche de chaux dont l'utilisation avait pour but de faciliter l'élimination des poils par alcalinisation de la kératine. Ce traitement prenait une quinzaine de jours.

Dans la région de Clermont-l'Hérault, ces fosses étaient appelées *plains* [4], ce que nous confirme le dictionnaire d'Honorat qui énumère les différentes orthographes *plein*, *plen*, *pelen* et *pelenc* et qui précise fort pertinemment qu'il s'agit de « cuves où l'on met la chaux éteinte dans l'eau avec les peaux pour les peler ».

Par contre Mistral, dans le *Trésor du Félibrige*, reste à côté de la plaque quand il assimile *plain* et *cauquière* car il fait dériver ce dernier nom du latin *calx*, *calcis* au sens de **chaux**.

En réalité la calquière désignait au départ la fosse dans laquelle se déroulait le troisième stade de la préparation des cuirs, à savoir le foulage aux pieds pour mêler intimement le produit tannant avec la gélatine. Cette opération avait pour but de rendre le cuir imputrescible et imperméable.

Le nom de calquière provient bien du latin *calx*, *calcis* mais, dans ce cas, au sens de **talon**, puis par métonymie au sens de pied. Le substantif *calx* a donné le latin médiéval *calcare* qui se rapporte aux travaux exécutés par piétinement.

Du Cange atteste rigoureusement la spécificité de la calquière en la définissant comme la « *moletrina ubi quernei cortices calcantur et teruntur vel officina ubi coria querno cortice inficiuntur* » – le moulin où les écorces de chêne sont foulées au pied et écrasées ou bien l'atelier où les cuirs sont mélangés à l'écorce de chêne.

Les compoix nous confirment que la calquière est souvent équipée d'un moulin à tan, c'est-à-dire de meules destinées à broyer l'écorce de chêne vert, *rusque* ou en

occitan *ruscate*. La poudre obtenue ainsi est ensuite foulée aux pieds avec le cuir dans la cuve où l'on *caouca*.

Comme exemple, du Cange cite les *Statuts de Marseille* (page 306) qui interdisent à ceux qui exercent le métier de la *curataria* de déverser dans les ruisseaux les eaux résiduelles de leurs *calquieras vel torcularia*. Ces statuts assimilent donc les calquières à des pressoirs (latin : *torcular, -aris*).

Il faut signaler que l'on peut encore voir deux calquières *in situ* à Quissac, sur la rive gauche du Vidourle, entre le moulin du Bosc et le pont médiéval. Il serait d'ailleurs urgent que la municipalité s'intéresse à leur sauvegarde et que la D.R.A.C. entame une procédure de classement.

Pour les adhérents du L.C.C. qui auront l'occasion de se rendre au Maroc, je leur suggère, lors d'un séjour Fez, de visiter le quartier des tanneurs où ils pourront voir les ouvriers piétiner les cuirs et peaux à longueur de journée.

En Languedoc, le nom de calquière est passé par métonymie aux bâtiments qui abritaient les fosses. C'est pourquoi les calquières figurent souvent dans les états des maisons que nous ont laissés les « *destramens et estimations* » du milieu du XVI<sup>ème</sup> siècle.



Puisque nous nous intéressons au verbe *calcare* au sens de fouler aux pieds, il faut s'arrêter à ses différentes tribulations.

La plus connue est celle qui nous est restée sous le nom de *caoucada*, à savoir l'opération de dépiquage sur l'aire. Elle consistait à séparer les grains de la paille en en faisant piétiner les épis par du gros bétail : chevaux, mulets, bœufs... Cette pratique remonte à l'Égypte et à la Grèce antique. Elle est décrite par l'agronome latin Columelle dans son *de re rustica* [5].

Personnellement, j'ai pu voir *caouquer* pendant l'occupation [6].

A ce sujet, il faut relever le contre-sens d'Alibert dans son dictionnaire où il écrit *caoucar* : « battre le blé sous les pieds des chevaux ». Il aurait dû écrire *dépiquer* car le verbe battre concerne uniquement les régions plus septentrionales où l'on utilisait le fléan pour séparer les grains.

Les raisins étaient eux aussi *caouqués* dans des cuves rappelant les calquières. Avant la généralisation des foulloirs à rouleaux aux environs de 1930, la vendange était foulée aux pieds par des *caoucaïres* agrippés à une corde. On disait chaoucher au nord de l'isoglose du *Ka* et du *Cha*, d'où l'expression *il chaouche* pour tourner en dérision un piètre danseur.

Parallèlement à *caouquer* les viticulteurs de langue d'oc employaient aussi le verbe *trouther*, qui dérive du latin *torcular*.

Enfin le bas-latin *calciata via* s'appliquait à une voie fréquentée, foulée et tassée par le pied des hommes et des animaux. Là encore certains étymologisys, égarés par l'autre sens de *calx, calcis* ont voulu voir des chemins où la terre battue était mélangée à de la chaux, une pure vue de l'esprit.

La *calcita via* a enfanté le vieux français *chaucié*, l'occitan *caussado*, le catalan *calçada*, l'espagnol *calzada* et bien entendu notre *chaussée*.

Pierre A. CLÉMENT

[1] charte CIV, 1165, f° 79 R°, p. 244-255.

[2] AD34, 71 EDT CC 2.

[3] AD30, C 1329.

[4] AD34, série B. Ordinaire de Clermont, dossier 715; cité par E. APPOLIS, *Le diocèse civil de Lodève*, 1951, p. 571.

[5] Livre II 20 3/5.

[6] P. CLÉMENT, *Le Salavès*, 1953, p.138.

---

## Médecine douce (?) :

### Comment guérir la maladie du charbon

A Saint-Anastasia, le curé Brive consacre ses loisirs à la pratique de la médecine, ainsi que certains de ses confrères du diocèse d'Uzès. Sur le registre B.M.S. de l'année 1749, il a ainsi rédigé cet article.

« *REMÈDE pour guérir le charbon mis à l'aissé [sic] d'abord par M. Brun prieur de St-Hipolyte de Montaigu, mis en usage avec succès par messieurs Armand curé de la Capelle, d'Arnaud de Masmolène, Messonnier curé de Pouzilhac et Brive de Russan.*

#### Instructions

*Le charbon est quelquefois intérieur. Quand il est extérieur, il commence ordinairement par un petit bouton sans*

*causer de douleurs aiguës. Il paraît dans son commencement comme un gros point noir au-milieu du bouton. Quand le point noir a lui-même un petit blanc, cela signifie que le charbon sera mauvais. Les signes pronostiques ... sont d'assoupir le malade et de ne luy causer aucune douleur. Quelquefois le bouton enfle subitement, d'autrefois, ... Il faut se garder sur toutes choses de ce qui affaiblit comme purge, lavement et tout ce qui peut causer un coup de ventre. la saignée est... Il faut se garder du vent du midy. Les cordiaux sont fort bons, comme le vin, la confection d'Hyacinthe, la tériaque, la poudre de vipères. Quelques cuillérées de potion cordiale bouillante, quand le mal enfle bien...»*

communiqué par Magy Calvayrac

# Anduze, décembre 1851 : la « Nouvelle Montagne » se soulève [1]

par Henri DEPASSE

Les républicains français ne sont pas heureux : le gouvernement de la 2<sup>e</sup> République leur a échappé ; ils sont exclus du gouvernement constitué par le prince-président Louis-Napoléon BONAPARTE ; les dirigeants nationaux sont soit emprisonnés, soit – tel LEDRU-ROLLIN – réfugiés à l'étranger.

Dans le Gard, suite à la modification anti-démocratique de la loi électorale, les huit députés élus les 13 et 14 mai 1849 sont monarchistes [2].

A Anduze, malgré le ralliement de la plupart des notables, la population, protestante à 84 % [3], est restée majoritairement attachée à l'idéal républicain. En 1848, existe à Anduze une société républicaine [4], la *Société du Jardin*, présidée par Emile MAZADE [5]. Cette société compte cent soixante-dix membres et dispose d'un vaste local dont le loyer annuel est de quatre cents francs [6].

En juillet 1849, sur le Plan de Brie, une bagarre oppose jeunes anduziens républicains et conservateurs. A la suite de cet incident, le républicain Simon-Victorin GASCUEL [7], aide-instituteur à Tornac, est condamné à trois mois de prison pour rébellion [8].

Le 18 mars 1850, la population d'Anduze est en émoi : pendant trois heures, bonapartistes et républicains s'invectivent violemment sur la place publique [9].

Le 8 août, annonce est faite de l'arrivée imminente d'une compagnie du 67<sup>e</sup> Régiment de ligne de Nîmes [9], qui restera en garnison à Anduze jusqu'en 1855 [10]. En septembre de la même année [11], la Société du Jardin, étroitement surveillée [12] par le commissaire de police d'Anduze [13], est interdite par le préfet.

La société secrète républicaine *La Nouvelle Montagne*, qui a des ramifications dans toute la France, est dirigée de l'étranger par des députés radicaux et socialistes qui se sont exilés après la journée insurrectionnelle du 13 juin 1849. Dans le canton d'Anduze, les responsables de cette société sont : Simon-Victorin GASCUEL, responsable cantonal, successeur de feu l'anduzien César MOUTIER, Julien BERNARD (Massillargues), PIERREDON et FONTANE (Tornac), GIBERT (Boisset), l'Anduzien Pierre DUCROS (Bagard) et ESPERANDIEU (Ribaute). GASCUEL est sous les ordres de l'alésien DELORD [8].

Le 30 novembre 1850, le sous-préfet d'Alès réclame, en vain, l'implantation d'une brigade de gendarmerie à Anduze, ville qu'il considère comme « *centre de démagogie que nous devons surveiller avec soin et énergie...* » [12]. En juillet 1851, les autorités ont vent de la recons-

titution clandestine de la *Société du Jardin*, qui se réunit dans un café de la ville, le *Cercle démocratique* [11].

Le 2 décembre 1851, date anniversaire du sacre de Napoléon Ier et de la victoire d'Austerlitz, le prince-président, dont le mandat expire et qui n'est pas rééligible, dissout l'Assemblée législative et annonce la préparation d'une nouvelle constitution.

Le 4 décembre, une dépêche annonçant le coup d'état est affichée à la mairie d'Anduze. Alors qu'une foule nombreuse se presse sur le Plan de Brie, en ce jeudi, jour de marché, Victorin GASCUEL, juché sur des épaules amies, lit cette dépêche à haute voix : la foule réagit vivement en criant : « Vive la République. Vive le suffrage universel ».

Le maire et notaire Auguste GERVAIS [14], accompagné de son premier adjoint Jacques FESQUET-DURANT et du juge de paix Hippolyte SOULIER, monte au balcon de la mairie et tente de calmer la foule. En vain. Emile MAZADE, conseiller municipal, portant une écharpe rouge, harangue la foule. Le maire lui refuse l'accès au balcon de la mairie.

Le maire, debout sur une table placée devant la porte de la mairie, tente à nouveau de calmer les esprits. Sans succès. Il rédige alors un ordre de réquisition de la garnison locale. La foule se disperse enfin, mais des groupes parcourent les rues de la ville en chantant la Marseillaise et des chants républicains [8].

Dans la soirée, des groupes s'agitent devant la mairie, menaçant d'en enfoncer les portes pour libérer quatre anduziens arrêtés pour avoir chanté « *des chants séditieux* » : le maire s'empresse de les libérer [8].

Les manifestants se rendent alors au *Cercle démocratique*; une altercation y a lieu avec le commissaire de police, qui, avec des gendarmes, tente de faire évacuer les lieux et se voit forcé de se retirer sous une grêle de pierres [8].

Alors qu'il soupe dans ce cercle, Victorin GASCUEL reçoit par estafette venue d'Alès, les ordres de DELORD, chef de district de *la Nouvelle Montagne* : les « montagnards » doivent se rendre en armes le 6 décembre à une heure du matin au nord de Nîmes, au Plan de la Fougasse, en vue de marcher sur la préfecture du Gard [8].

Le lendemain matin, 5 décembre, GASCUEL convoque Emile MAZADE et les membres du *Cercle démocratique*, leur fait part des ordres reçus d'Alès, leur annonçant qu'il peut compter sur huit cents hommes de Saint-Jeandu-Gard, 200 d'Anduze et 400 des autres communes du canton. Avec l'accord des personnes présentes,

GASCUEL copie et fait expédier les ordres reçus d'Alès aux responsables montagnards des communes voisines. Après s'être rendu à Tornac, où il rend visite à sa fiancée Rosanne ARNASSAND, GASCUEL trouve au *Cercle démocratique* d'Anduze une lettre venue d'Alès lui confirmant les ordres de la veille et lui annonçant l'arrivée à Anduze des militants de Saint-Jean-du-Gard, Mialet et Lasalle. Soudain, Emile MAZADE a des doutes et se retire chez lui [8].

Pendant ce temps les autorités ont eu vent du projet et prennent des mesures de défense en déployant les militaires de la garnison. A peine GASCUEL a-t-il renoncé à marcher sur Nîmes, qu'il apprend qu'un groupe de républicains de Bagard et de Boisset s'avance vers Anduze. A Bagard, Mialet et Massillargues, des émeutiers se sont emparés des armes de la garde nationale entreposées dans les mairies. A Boisset, ils ont obligé le maire Jean-Pierre BOISSET à leur livrer le drapeau de la commune et à marcher avec eux. Arrivés au quartier de la Montade, ces insurgés apprennent avec stupeur que des troupes venues d'Alès pour escorter le sous-préfet, occupent Anduze. Ils décident alors de gagner le Pradal par la montagne de Pierremale; ils y attendront en vain les insurgés de Saint-Jean-du-Gard et de Mialet et finiront par rentrer chez eux.

GASCUEL, arrivé trop tard à la Montade, y apprend que les insurgés d'Alès sont en train de marcher sur Nîmes. Troublé, il décide d'aller voir à Alès ce qui s'y passe. Mais il perd du temps en allant à Bagard voir son père qui est malade.

En route, on lui confirme le départ des alésiens pour Nîmes. Il renonce alors à se rendre à Alès et rentre à Anduze, donnant à tous ceux qu'il rencontre rendez-vous à Cardet ou au pont de Ners.

Rentrant à Anduze, il rencontre le commissaire de police accompagné de gendarmes, qui le tabassent copieusement, avant de le laisser rentrer chez lui. Vers minuit, le sous-préfet quitte Anduze : les mesures de surveillance ont été prises; par précaution la garde nationale a été désarmée, sans difficulté.

Le 6 décembre, à une heure du matin, GASCUEL quitte Anduze pour Nîmes. A la Madeleine, il rencontre un groupe armé qui lui donne un sabre.

A Lézan, des insurgés désarment deux gendarmes, les forcent à les accompagner, s'emparent des armes du châtelain CLARIS et tendent en vain d'enfoncer la porte de la maison du juge de paix BÉCHARD, sous les cris courroucés du pasteur François-Edouard CONDUZORGUES-LAIROLLES [15], posté à sa fenêtre.

Arrivé à Cardet, GASCUEL n'y trouve personne et fait libérer les deux gendarmes. Avant d'atteindre Boucoiran, il rencontre une troupe nombreuse venant de ce village, qui lui apprend que la garnison de Nîmes a été portée à deux mille hommes et dotée de canons; en conséquence, l'ordre a été donné de renoncer à marcher sur la préfecture. Au matin, les troupes venues d'Alès quittent Anduze.

Des perquisitions sont effectuées chez divers suspects, dont GASCUEL et MAZADE.

Au cours de l'émeute, l'épouse et les enfants du maire Auguste GERVAIS se sont réfugiés chez le pasteur wesleyen d'Anduze, Pierre ROY, sujet britannique, qui est persuadé que « les rouges » vont déclencher la guerre civile [16].

Rapidement les principaux suspects anduziens (tous protestants) sont incarcérés et interrogés à Alès.

Le 1er mars 1852, au moins onze anduziens sont condamnés à la déportation en Algérie. Parmi eux MAZADE et GASCUEL [17]. Suite à l'intervention de pasteurs, de magistrats et d'hommes politiques, dont l'ancien député anduzien Félix de LAFARELLE, quatre de ces condamnés sont graciés, dont MAZADE, relégué pour trois mois à Montpellier.

Dix autres anduziens sont arrêtés, mais rapidement libérés et placés sous surveillance.

Lors d'un congé, GASCUEL épouse au temple d'Anduze le 17 juin 1854, sa fiancée Rosanne ARNASSAND [18].

Les déportés anduziens rentreront en France, sauf l'anduzien Jules LAURENT, qui s'installe définitivement en Algérie avec sa famille.

Pierre DUCROS, l'un des déportés anduziens, deviendra conseiller municipal (9/1/1881 – 14/5/1884) et second adjoint au maire d'Anduze (17/11/1885) [19].

Le 28 juin 1894, il sera avec Victorin GASCUEL – devenu propriétaire à Boisset – l'un des douze fondateurs du Groupe anduzien des *Libres Penseurs Cévenols* [20]. Sous la 3<sup>e</sup> République, la loi du 30 juillet 1881 accordera des rentes aux victimes survivantes de la répression bonapartiste [21].

Conséquences des incidents de décembre 1851 : l'installation à Anduze d'une brigade de gendarmerie, la démission du maire GERVAIS (16/7/1852), la suspension par les autorités des cultes de l'*Assemblée des frères darbystes* (30/9/1853) et de ceux de l'Église wesleyenne à Anduze [23] et à Tornac (12/8/1854), les autorités estimant que les républicains profitent de ces cultes pour se concerter, ce que nient les pasteurs [22].

#### Notes et références :

- [1] Condensé d'une étude inédite.
- [2] PIEYRE, A. : *Histoire de Nîmes ...* (1886-87), T.1, p. 336.
- [3] ENCREVÉ, A. : *Protestants français au milieu du 19<sup>e</sup> s.* (1986), p. 957.
- [4] AD30, 4M99.
- [5] MAZADE, Emile : °25-5-1796, Anduze, fils de David et d'Henriette COULOMB – Négociant, propriétaire terrien – Conseiller municipal (1835–1851) – Son frère Jules est médecin à Anduze.
- [6] HUARD, R. : *La préhistoire des partis ...* (1982), p.83-84.
- [7] GASCUEL, Simon-Victorin (°8-3-1830, Anduze - † 9-11-1903, Anduze) – Fils de Victor, cultivateur, diacre réformé et de Marie-Adéline FERRIER – Normalien à Nîmes, aide instituteur à Tornac – A trois beaux-frères militants républicains : l'instituteur Jean-Pierre

# En marge du grand brûlement

par A. Claveirole

En mai 1713 à Saint-Paul-la-Coste, les quatre collecteurs de la dîme<sup>[1]</sup> pour les années 1705 et 1706, rendent leurs comptes.

La lecture de tels états de Recettes/Dépenses, dans lesquels des sommes importantes de plusieurs centaines voire milliers de livres côtoient des montants infimes, est souvent fastidieuse ; mais elle peut apporter parfois une utile contribution à l'histoire locale.

Il ne faut pas se laisser abuser par la date, généralement tardive, de la remise des comptes aux vérificateurs : le document permet au contraire d'éclairer des événements survenus des années auparavant. Dans notre cas – et en liaison avec les délibérations consulaires – ce compte de collecteurs fournit d'intéressantes précisions sur les conséquences locales du *grand brûlement des Cévennes*, exécuté en 1703 par Julien sur ordre de Basville.

## Montant des principaux impôts

La comparaison des différents impôts supportés par la communauté illustre l'importance de la dîme par rapport aux prélèvements royaux : taille et capitation.

Année	Taille	Capitation	Dîme
1703	1735 £	685 £	
1704 <sup>[2]</sup>	1959 £	809 £	814 £
1705	1979 £		804 £
1706	1929 £	886 £	804 £
1707	2087 £		836 £

Comme on peut le constater pour les années où nous disposons des chiffres exacts, la dîme est loin d'être une contribution anecdotique et celle-ci est d'autant moins bien supportée par les paroissiens que le prieur est plus soucieux de son recouvrement que de remplir ses fonctions sacerdotales.

Aussi les conflits entre le curé et ses paroissiens sont-ils permanents. On peut imaginer facilement que dans un tel climat de contentieux les opérations menées par les camisards (saccage par deux fois de l'église et du presbytère), ne détendent pas l'atmosphère.

## La dîme de 1705 et 1706

La guerre des Cévennes est terminée et le pays en apparence apaisé. Mais la paroisse sort exsangue – au propre et au figuré – de ces événements.

Nous n'avons aucune liste des habitants qui ont perdu la vie ou dont la maison a été incendiée et pillée à cette occasion.

La situation de détresse sociale et économique, sans cesse rappelée par les consuls, est sans doute véritable : les récoltes ont été profondément perturbées ou détruites et à ces maux s'ajoute la lourde charge du logement et de l'entretien des garnisons successives imposée par le pouvoir royal. Ce dernier en est certainement convaincu puisqu'il exonère la communauté du paiement de la taille pour les années 1704 et 1705.

Mais le recouvrement de la dîme ne le concerne en rien. Dans ces conditions, que peut faire le prieur DESCANS pour récupérer ce qu'il estime lui être dû ? Des procès, bien sûr, et il ne s'en privera pas... jusqu'à son dernier souffle, en 1734.

Pour les deux années qui nous occupent, ses fruits décimaux sont basés principalement sur la récolte des feuilles de mûrier [ce qui prouve, en passant, l'importance de l'éducation des vers à soie dans la paroisse à cette époque] et sur les revenus qu'il a arrentés auprès de divers propriétaires, résidents ou forains.

Plusieurs ordonnances de l'Intendant ont intimé au prieur d'assurer effectivement le service divin dans sa paroisse et de venir en personne lever la dîme à laquelle il prétend. Apparemment sans succès.

## La générosité du prieur

Sous la pression de l'Évêché – dont on soulignera ici le rôle de modérateur – le prieur DESCANS décide alors de faire un geste.

La délibération du conseil général de la communauté du 27 janvier 1706 nous apprend que, par codicille reçu Me SAURY notaire à Alès le 2 du même mois, M. DESCANS "a donné et légué tout le prix des fruits décimaux, rentes et revenus de la dominicature de l'année dernière, quitte et exempt de toutes charges... ne se réservant que le

LAPORTE, époux de sa sœur Victorine, directrice de la salle d'asile d'Anduze ; Louis MALIBRAND, époux de Césarine, Hippolyte GAUCH, cordonnier, époux de Marie Emilie. La famille GASCUEL habite à la rue Grefeuille (actuellement n° 3).

[8] AD30, 3U5(1)

[9] AD30, 1M570

[10] AD30, Arch. Mun. Anduze, 1Q11

[11] AD30, 1M573

[12] AD30, 1M564

[13] BRUGUIER, Jean-Gabriel : Ancien militaire, protestant – Commissaire de police à Anduze. Le sous-préfet estime « que son intelligence ne le met point au-dessus de cette localité ».

[14] GERVAIS, Auguste (°22/8/1817, Anduze – †16/10/1892, Anduze) : Fils de Jean-Pierre, filateur et d'Elisabeth-Marguerite GENOLHAC – Avocat puis notaire. 1er adjoint (1849) – maire (1851-1852) Conseiller presbytéral (1859-1871), secrétaire du

Consistoire (1862–1868).

[15] CONDUZORGUES-LAIROLLES, François-Edouard (° Quissac ? – †1887, Marseille) : Fils d'Antoine et d'Elisabeth CARRIERE – Consacré pasteur à Cardet (1831) – Son frère, maire de Quissac, meneur des insurgés de cette ville en 1851.

[16] *L'Évangéliste* (Journal méthodiste), 25/1/1907.

[17] AD30, 4U5, 307.

[18] Archives de l'Église Réformée d'Anduze. Sur Rosanne ARNASSAND : AD30, 1T726.

[19] Archives Municipales d'Anduze.

[20] AD30, 4M273.

[21] AD30, 1M928.

[22] AD30, 1M607.

[23] Les cultes méthodistes ont lieu alors chez VALAT, actuellement n° 11 de la rue Bouquerie, ancien logis de la Croix Blanche.

*prix qui lui reste encore dû de la feuille de mûrier et les arrérages de la pension que lui doivent Jean et Izac CORNIER et Jean PEIRONNENCHE... afin qu'il soit fait un fonds qui sera employé à relever les maisons brûlées de ceux qui sont pauvres dans la paroisse.*" Un état en sera dressé par quatre notables et le greffier.

Par cette clause testamentaire, qu'il désire exécutoire de son vivant [curieuse pratique aux yeux d'un juriste d'aujourd'hui], le prieur fait une remarquable action de relations publiques : il satisfait sa hiérarchie et s'attire en même temps la reconnaissance de ses paroissiaux, tout en distribuant des sommes qu'il sait avoir peu de chances de récupérer.

Sur le terrain, ce sont bien quand même les habitants de Saint-Paul qui vont payer les réparations : la dîme sera levée sous la responsabilité des consuls, mais la répartition des " dommages de guerre " s'effectuera suivant les instructions données par le prieur.

### Maisons brûlées

Ce long détour était nécessaire pour comprendre les termes dans lesquels les collecteurs des dîmes de 1705-1706 justifient l'emploi des sommes recueillies.

Nous ne conservons ci-dessous que ce qui a trait aux réparations des habitations.

- En tête de liste figure Marie GIBERT, qui a reçu 32£ suivant l'ordre du prieur. C'est la seule personne pour laquelle il n'est fourni aucune autre précision.

- Pierre DELFIEU dit Baissac a été payé 37£ pour réparer la maison de Jeanne AUZETTE [Jeanne AUSSET], veuve d'Antoine CABOT de Carevieille.

- Le même DELFIEU a effectué en outre pour 43£ des réparations à la maison de Claudine FONTANES, veuve de Jean FONTANES, à celle de Pierre DANIEL et à celle de la veuve CABOT déjà citée.

- Pierre CASTANET a reçu 129£ pour réparer la maison de Jean PLANTIER de Careneuve.

- Les réparations à la maison de Marie DUMAS et Jean FONTANES, mère et fils, du mas de la Bouigue ont coûté 70£, suivant le prix-fait accepté par le prieur. On voit ainsi que le prieur non seulement décide des bénéficiaires mais contrôle aussi les factures.

- De même, le prix-fait des réparations à la maison de la veuve d'Hanibal BANCILHON de Fontane se montent à 126£. C'est probablement Pierre DELFIEU qui les a effectuées car, quelques alinéas plus bas il reçoit 6£ pour la même maison... sans doute un complément de prestations.

- Pierre ROUVIÈRE du Massel (de Soustelle) a touché 41£ pour prix de la réparation de la maison des hoirs de SAIX, de la Cabane.

- Le même entrepreneur a réparé pour 70£ la maison de Pierre FÉRAUD du mas d'Auzonne [c'est un des rares catholiques de Saint-Paul].

- Le maçon Izac PIC et le même Pierre ROUVIÈRE ont réparé la maison des héritiers de Pierre PONGY et de Jean DELFIEU pour 200£.

- Pour permettre à Jean VAUBELLE de Carevieille de couvrir sa maison, il lui a été alloué 25£.

- Enfin Jacques et Guillaume RIEUX, père et fils, de Mayelle, reçoivent 21£ " pour remettre leurs maisons " et Pierre CABANIS 2£ pour le couvert de BLANC et Claudine FONTANES du Cayla.

Le total de ces sommes, assez disparates quant à leur

montant, s'élève à 770 livres.

Est-il possible de déduire de cette énumération quelques informations supplémentaires ?

### Importance des dommages

D'abord, cet état ne concerne qu'une douzaine de maisons, alors que le compoix de 1644 en dénombrait déjà une centaine dans la paroisse. Il est donc peu plausible que la générosité du prieur tende à réparer la totalité des habitations endommagées. D'ailleurs, aucune maison située au quartier de Mandajors n'est citée, bien qu'il ait forcément subi des dégâts.

Vu le montant des réparations, les hameaux de Fontane, Carevieille et Careneuve paraissent avoir subi les plus gros dommages. Remarquons que ce sont les plus proches du temple. D'autre part, le Cayla, la Cabane et surtout Mayelle sont proches du bois de Malabouisse, lieu de prédilection et de refuge pour les Camisards.

On ne peut donc estimer à partir de ces aides le nombre de maisons qui ont été effectivement incendiées par la troupe.

Par contre, on constate que la conséquence principale du brûlement paraît être la destruction des toitures. Il n'est pas possible, en effet, de détruire totalement par le feu des habitations construites en pierre, voûtes et voûtins ; on peut donc en déduire qu'une fois les toitures réparées, les maisons incendiées redeviennent habitables.

Pour les " cabaux " qu'elles contenaient, c'est une autre affaire. Le pillage de la troupe avant incendie a dû faire disparaître tous les objets de quelque utilité ou valeur.

### La veuve et l'orphelin ?

On remarquera que les allocations concernent trois veuves ; ont-elles perdu leur mari au cours des " événements " ? Cela est plausible mais non dit, ni vérifiable.

Même remarque au sujet des divers héritiers bénéficiaires d'une allocation ; leurs auteurs sont-ils décédés de mort naturelle ou au contraire violente ?

L'état civil n'enregistre guère les décès<sup>[3]</sup> et encore moins leur cause, nous en sommes réduits à des hypothèses, sans justifications écrites incontestables.

### Les personnes concernées sont-elles pauvres ?

En prenant pour référence le rôle de la capitation de 1707, nous constatons que les plus fortes impositions dépassent largement 20£ ; à titre d'exemple, Jean BLANC fargier du Cayla, est taxé de 28£ + 2£ pour un domestique.

Au contraire, les bénéficiaires des indemnités détaillées ci-dessus payent une capitation comprise entre une et cinq livres.

On peut donc dire que les «secours» accordés par le prieur concernent bien des habitants pauvres de la communauté.

<sup>1</sup> François DELFIEU et Jacques FOUC du Paraguis, Izaïe FONTANES du Villaret et Pierre LAFONT de Fontane, nommés par délibération du 8 septembre 1706.

<sup>2</sup> Sur le préambule de la taille de 1703, on trouve la mention : *Les années 1704 et 1705 na pas esté fait aucun despartement et ceux qui feurent comancés non pas esté signés à cause du trouble des rebelles fanatiques, le Roy ayant donné les tailles des deux années a cause quil avait fait brûler la paroisse par arrest du Conseil du 13e 9bre 1705* .

<sup>3</sup> Aucun décès n'est enregistré à Saint-Paul entre 1702 et 1706.

**Blanqueiroux**

(853 – H. Depasse – B-1200 Bruxelles)

Où se trouve Blanqueiroux, où eut lieu le synode provincial des Basses-Cévennes en septembre 1776 ?

**Bibliographie de villages cévenols**

(854 – B. Atger – 30660 Gallargues-le-Montueux)

Qui pourrait m'indiquer des bibliographies concernant les communautés suivantes :

- Les Bondons;
- Le Pont-de-Montvert;
- Grizac;
- Saint-Julien d'Arpaon;
- Florac.

(monographies – thèses – mémoires, etc.)

**Documents sur M. Vignes de Vialas**

(855 – Th. Garcin – 95570 Bouffémont)

Je recherche tous documents concernant M. Vignes de Vialas, guérisseur par la foi, ayant pratiqué à la fin du XIXème siècle. Sa clientèle, huguenots obligeant, s'étendait jusqu'en Suisse. Merci pour tout ce que vous pourrez me communiquer.

**Vie et mort du marquis de Lalande**

(856 – H. Depasse – B-1200 Bruxelles)

M. du DEFFAND, marquis de Lalande, lieutenant-général, a participé à la lutte contre les camisards.

Je recherche : ses prénoms, lieux et dates de naissance, mariage et décès, ainsi que toutes informations concernant sa carrière avant et après son séjour en Cévennes.

**Édifice bizarre**

(857 – H. Depasse – B-1200 Bruxelles)

Dans son livre *Le crève Cévenne*, Jean-Pierre CHABROL signale, «au confluent de l'Homol et de la Cèze, sous Sénéchas... dans une espèce de grand bois de chênes verts et fort touffus...» la présence «d'une sorte d'édifice bizarre», ayant 52 escaliers de 11 marches avec galerie couverte de 70 mètres.

Fantaisie d'écrivain ou réalité ?

Si réalité, de quoi s'agit-il ?

**Incendie du château de la Devèze**

(665 – R. Dumanchin – 91400 Orsay)

Il y avait au château, en juillet 1702, un dépôt de fusils assez important. Les propriétaires, anti-protestants notoires, firent de la résistance pour les céder à la troupe d'Esprit SÉGUIER. Un combat s'ensuivit, entraînant l'incendie du château et la mort de ses occupants, qui furent enterrés dans la chapelle située à quelques dizaines de mètres de là. Le bâtiment est tombé en ruines depuis et la sépulture éventrée.

Dès 1705, on trouve le nom des successeurs dans des actes passés pardevant Me SALTET (notaire au village voisin du Villaret) en vue de faire valoir leurs droits.

La Devèze devint ensuite propriété de la famille AFFORTIT jusque vers 1980. Pour de plus amples renseignements, s'adresser à Mr Guy AFFORTIT – 48110 Sainte-Croix Vallée Frse.

André GAUJAC

**Château du Soulier**

(667 – Mme C. Clément – 34000 Montpellier)

Il s'agit du château du Soulier, commune de Saint-Hilaire de Lavit.

Je peux fournir à Mme CLÉMENT la généalogie de ma famille, qui le possédait déjà en 1273. En 1484, par mariage avec Catherine de GAUJAC, il passa à Pierre de CALVET dont le fils Jean de CALVET seigneur de Fonatnilles fut brûlé vif à Mende en 1577 comme hérétique réformé. La famille de Calvet le conserva jusqu'au XIXème siècle.

J'ai relevé ces renseignements dans le bulletin *Généalogie en Cévennes* - M. DESCHARD - 30610 Villesèque.

André GAUJAC

**Monziols**

(846 – Ph. Monziols – 91390 Morsang s/Orge)

- Mistral, dans le *Trésor du Félibrige*, donne "MOUNZIOLS = Monziols, nom de famille languedocien". Il n'est pas impossible que le toponyme soit issu du patronyme.

- Dauzat (*Dictionnaire des noms de famille et prénoms de France* – Larousse) mentionne un "de MONZIE" comme nom de famille du Lot, et précise "originaire de la Monzie, Dordogne, variante de MONGIE". Cf. occitan MONGE (Alibert) signifiant *moine*, *nonne* ou MOUNGE (Mistral) au sens de *moine*, du latin *monachus* = moine, solitaire.

Henri PAGÈS

Le latin *monteolus* (petit mont) fournit un antécédent acceptable. Ses successeurs romans également, bien sûr.

Michel WIENIN

**Mots inconnus**

(849 – P. Rolland – 48160 St-Martin-de-Boubaux)

- *Paitissière* : chez nous on dit *pastière* pour pétrin, coffre dont les côtés sont en forme de trapèze, qui servait à pétrir la farine puis à conserver le pain.

- *Jasine* ou *jasène* : c'est la poutre sablière sur laquelle repose les tirans, gros troncs arqués qui faisaient fonction de fermes. Ils portaient un *chevalet* qui lui-même supportait la poutre faitière appelée *calamon*. Les chevrons ou *cabrous* allaient du calamon à la jasène. On y fixait la douelle. Toutes ces pièces étaient équarées à la hache. Pour les amener – parfois de fort loin – les voisins se regroupaient par 10 ou 12 et ils les portaient sur leurs épaules. Avant la seconde guerre mondiale, on utilisait peu les charpentes boulonnées. Nous pouvons encore rencontrer d'anciennes charpentes de ce type, plus que centenaires. Le mot *jasène* exprime bien son utilité : le lit, le *jas* de la toiture.

Les mots *paletage* et *sursiau* n'étant pas connus chez nous nécessiteraient d'être remplacés dans leur contexte.

André GAUJAC

A propos de *jasine* : trouvé dans le *Trésor du Félibrige* un "*jaseno* = poutrelle, latte, chevron, pièce de charpente qui git sur les poutres et qui porte la tuile".

De même, dans le Dictionnaire occitan-français d'Alibert, le mot *jasena* au sens de poutrelle, chevron, traverse.

Toutes ces indications correspondent bien à l'environnement que mentionne P. ROLLAND.

Henri PAGÈS

- *Teusairolle* : s'agissant de futaille, je pense qu'il faut lire *tierserolle*. L'abbé de Sauvages écrit en 1756 : "*tèrcèiròlo*, un tierçon, sorte de muid". Le professeur Badouin, dans *La Vaunage au XIXème siècle* (Lacour, Nîmes, 1996), p. 104, précise que *tiercerolle* était un tonneau de 228 litres – le 1/3 d'un muid de 684 litres – de même qu'existait le *sixain* (1/6 de muid).

Le muid a représenté en fait des volumes très différents selon les régions et l'époque. Ainsi, le muid du Languedoc, qui avait cours au XVIIIème, était passé à 1200 litres à la fin du XIXème siècle, pour des raisons de pratiques commerciales et l'on utilisait beaucoup le *demi-muid* pour les expéditions de vins.

*Tierserolle* et *sixain* – dès lors sans signification – sont respectivement devenus la *pièce* et la *feuillette*.

Pour l'anecdote, voici Barthélémy GAUSSEN mon ancêtre, qui dicta son testament le 27 avril 1731 à Calvisson. Parmi les dispositions prises en faveur de sa future veuve, il est prévu que, si elle devait vivre seule, une pension lui sera attribuée dont une partie en nature : "une salmée et demi bled touzèle, une canne huile, une tierserolle vin..."

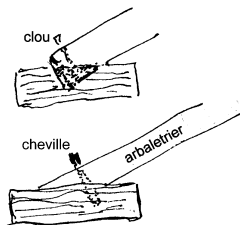
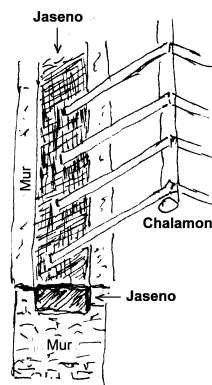
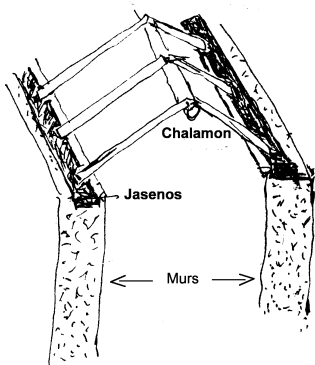
P. GAUSSENT

**N.D.L.R.:** le blé *touzelle* était à l'époque celui qui donnait la farine panifiable de qualité supérieure. Son nom dérive du latin *tonsus*/tondu car l'épi de *touzelle* ne possédait pas de barbe.

Pour les modules de futailles, voir P.A. CLÉMENT, *Foires et marchés d'Occitanie*, p. 105.

– *Jasine - jasène - jiaséno* : dans le canton de Génolhac, la *jiaséno* était une pièce de bois en châtaignier ou chêne-rouvre que l'on trouve dans les plus vieilles toitures. C'était un tronc équarri à la hache, puis ensuite dressé par les scieurs de long. Lors de sa fabrication on réalisait une face rectiligne; la face opposée destinée à reposer sur le mur était beaucoup moins soignée. Les deux faces latérales étaient simplement écorcées et les bosses éventuelles éliminées à la hache.

La *jiaséno* était à moitié noyée dans le mur, parfois même en totalité.



Les toitures de dimensions modestes qui ne nécessitaient pas de fermes ne comportaient que des arbalétriers, fixés par des clous ou des chevilles. Ceux-ci prenaient appui sur la *jiaséno* et sur la panne faitière appelée chez nous *chalamon*. Il n'avait pas de panne intermédiaire ni de chevrons.

Des planches épaisses (30 mm) étaient clouées perpendiculairement sur les arbalétriers. Sur ces planches ou *douelles* on étalait de la terre grasse ou de l'argile au-dessus de laquelle on disposait les lauzes ou les tuiles canal.

Les arbalétriers devaient impérativement être rendus solidaires avec la *jiaséno* afin d'éviter tout glissement car la poussée était importante. Cette fixation était assurée grâce à une cheville. Dans certains cas, une entame de mortaise était pratiquée sur la *jiaséno* et l'arbalétrier – façonné en conséquence – y prenait appui.

Ainsi la *jiaséno* répartissait parfaitement la poussée qui, sans ce dispositif, aurait rapidement occasionné des dégâts aux murs.

– *Escrouncel* : on disait ici *escrîncel*. C'était une carcasse de panier renversé confectionné avec de l'osier ou des rejets de châtaignier.

– *Grude* : s'appliquait surtout à l'orge; on demandait au meunier de faire de l'orge *gruda*. Chez l'épicier, on demandait de l'orge piqué, que l'on appelle plus communément aujourd'hui *gruau*.

La *gruda* était utilisée pour la soupe les années où la récolte de pommes de terre était maigre. Cette soupe était préparée avec une couenne de lard et une poignée de haricots secs.

– *Sérouderie - séroudelle* : s'il s'agit de seigle, on disait à Concoules *seloudéno*. C'était du seigle qui était semé dans les faïsses de châtaigniers avec un pelletée du fumier issu des *pouzaranchios* [1]. Il produisait de maigres épis supportés par une paille fine qui dorait mal à l'ombre. Elle était recherchée pour rempailler les chaises. De surcroît la châtaigneraie profitait de cet apport d'engrais naturel.

[1] *pouzaranchio* - cuvette aménagée dans la terre (et quelquefois bordée de murettes) où l'on mélangeait un peu de fumier avec des feuilles et des bogues de châtaignier. On retournait ce mélange de temps en temps pour obtenir une sorte de compost.

(Ne pas confondre avec la *pouzarenca*, le fameux puits à roue dont les godets étaient actionnés par une bête de trait tournant tout autour.)

Georges MARTIN

### Familles Gévaudan/Givaudan

(850 – M. Delacourt – 06100 Nice)

La revue lozérienne *Lou Païs*, 7 rue des Multipliant – 34000 Montpellier, devrait pouvoir vous donner des renseignements.

A. GAUJAC

Je vous signale que Paul GIVAUDAN est maire de 30330 Cavillargues et que sa mère habite toujours ce village.

J. BOBOT

### Presbytère de la Salle-Prunet

(852 – C. Reynes – SW19 7HN Londres)

Il s'agit du château de Montvaillant. Il faudrait pousser les recherches aux Archives de la Lozère, à Mende. Après le révolte des camisards, il y eut des pasteurs du Désert qui y séjournèrent ainsi que des élèves en théologie. Parmi eux, des GABRIAC (famille noble des Cévennes) qui s'étaient illustrés lors de guerres de religion au lendemain de la Saint-Barthélémy le 24/08/1572.

Je suis à la disposition de Mme REYNES si elle désire poursuivre ses recherches.

André GAUJAC

48110 St-Croix-Vallée-Française

Le pasteur Jean-Pierre GABRIAC (né le 17/7/1715 au mas de la Combe, St-Michel-de-Dèze [1] et consacré le 8/2/1741), après un ministère itinérant en Hautes Cévennes, fut chargé de la desserte de la région de Florac. Il s'installe à La Salle-Montvaillant [2], aujourd'hui La Salle-Prunet, paroisse entièrement réformée [3] dont les seigneurs et châtelains sont alors protestants depuis le XVIe s. Dès lors il s'entoure de jeunes gens qui se destinent au ministère pastoral, les préparant à l'entrée au Séminaire français de Lausanne (ces jeunes lui servent aussi de gardes du corps, à une époque où les pasteurs risquent encore la peine de mort). Il est subventionné par le Synode des Hautes Cévennes, à raison de 150£ en 1761, 400£ en 1765, 600£ en 1766 [4].

Parmi ses élèves, on peut citer les futurs pasteurs Pierre et Louis MAZAURIC [5], Charles BOURBON [6], Antoine SA-

BATIER, Jean-Pierre ROCHE, Jean PIC, Jean BLANC, Job LAFON [4].

En 1771, lors du passage en Hautes Cévennes du missionnaire morave WEITNAUER, ses élèves sont au nombre de onze [2]. Les registres de ce pasteur GABRIAC se trouvent à la mairie de sa commune natale [7]. Demeuré célibataire, il prend sa retraite ou décède en 1786.

Références biographiques :

- Haag, *La France Protestante*, 2e édition, t. 6;

- *Lozériens connus ou à connaître*, Dir. F. Buffières, 1992, p.317.

[1] AD48, GG 1.

[2] B.S.H.P.F. - 1996, p. 601.

[3] ROBERT D. : *Les Églises Réformées en France, 1800-1830*, p. 522.

[4] DEPOUY L. : Les protestants de Florac de la Révocation de l'Édit de Nantes à l'Édit de tolérance, in *Revue du Gévaudan, des Causse et des Cévennes*, 1965.

[5] B.S.H.P.F., 1956, p. 155.

[6] B.S.H.P.F., 1965, p. 152.

[7] POUJOL R. : *Vébron*, p. 216, note 17.

Henri DEPASSE

---

## Nouvelles du secrétariat

### Trois nouveaux hors série

**Alain VENTURINI** : *État des compoix et brevets conservés aux Archives du Gard ou dans les communes récemment inspectées*. (HS 54, 45 pages, 9 €)

Comme il le dit lui-même dans son introduction, la table ronde sur les compoix organisée par *le Lien des Chercheurs Cévenols* et l'Université Paul Valéry (Montpellier III), avait incité A. VENTURINI à entreprendre une mise à jour de l'état des compoix dressé en 1970.

Avant sa nomination à la Direction des Archives départementales de la Corse du Sud, Alain VENTURINI nous avait remis le manuscrit de son remarquable travail.

Travail minutieux et exhaustif puisqu'il concerne non seulement les compoix et brevets déposés aux Archives du Gard mais aussi ceux conservés dans les archives communales. Ce document – à jour au 1er octobre 2001 – montre que toutes les communautés gardoises ont disposé d'un compoix, à l'exception d'Aigues Mortes dispensée de taille et de Notre-Dame de Luc [commune actuelle de Campestre et Luc], en raison de la nobilité de l'ensemble des biens-fonds.

**André CLAVEIROLE** : *Les abjurations à Saint-Paul-la-Coste*. (HS 55, 14 pages, 4,50 €)

Cette paroisse ne comptait à la fin du XVII<sup>ème</sup> siècle que deux ou trois familles catholiques; la liste des personnes ayant abjuré constitue de ce fait l'équivalent d'un véritable recensement de la population.

**Marcel DAUDET** : *Les visites pastorales de 1603 à 1656 dans l'archiprêtré de Florac*. (HS 56, 80 pages, nombreuses illustrations, 15 €)

Étude originale qui, prenant appui sur les comptes rendus des visites pastorales, permet de mieux comprendre les rapports entre des communautés le plus souvent protestantes et l'Église catholique. [Voir la présentation de Gérard CAILLAT dans *le Lien* n° 128, p. 16 et suivantes.]

### Hors série supprimés

La liste des Hors série s'allonge. Aussi il nous a paru inutile de continuer à mentionner ceux qui sont épuisés depuis longtemps.

En janvier, comme indiqué sur notre site Internet, nous avons également arrêté la livraison du **HS 01** : *Les châteaux de l'arrondissement de Florac*. Ce document, fort

ancien (1958), ne correspondait plus à la réalité et aux exigences du tourisme moderne.

Tous les hors série non diffusables (HS 01-06-12-18) peuvent néanmoins toujours être consultés au Centre de Documentation de Génolhac.

### « Le compoix et ses usages »

Les Actes de la Table ronde sur les compoix, que L.C.C. avait organisée à Nîmes en novembre 1999, en collaboration avec l'Université Paul Valéry de Montpellier, viennent enfin de sortir de presses.

Dès réception, le secrétariat en a aussitôt assuré l'expédition à ceux qui nous avaient passé commande. Nous les remercions pour leur grande patience !

Il reste au secrétariat une dizaine d'exemplaires de ce remarquable ouvrage de plus de 300 pages, qui reflète bien l'état de l'art en matière d'exploitation des compoix. [Prix : 34,30 € - port inclus].

### Accident au tirage du Lien n° 128

Un nombre – apparemment très limité – d'abonnés nous a signalé avoir reçu un exemplaire comportant deux pages blanches.

Nous avons expédié par retour à ceux qui se sont manifestés soit les pages manquantes, soit un nouvel exemplaire correct.

S'il subsiste des destinataires malchanceux (mais encore inconnus), qu'ils se fassent connaître d'urgence au secrétariat. Ce numéro a connu un grand succès et le stock résiduel baisse à vue d'œil.

### Prodigalité inexcusable

Le secrétariat a émis par erreur en double exemplaire une page d'étiquettes de routage du même numéro 128.

Conséquence : 24 abonnés ont reçu deux fois ce bulletin. Bien entendu, qu'ils ne nous renvoient pas l'exemplaire inutile... mais qu'ils en profitent pour faire connaître le *Lien* à des parents ou amis.

### Assemblée Générale 2002

Vous pouvez d'ores et déjà noter sur votre agenda que l'assemblée générale du *Lien des chercheurs Cévenols* se tiendra cette année à Durfort, le jeudi 22 août.

Le programme de cette journée et les informations pratiques figureront comme d'habitude dans le prochain numéro de la revue.

# T A R I F F E

Vniuerselle

DV DIOCESIS DE NISMES:

Pour l'imposition des deniers que conuient imposer annuellement audict Diocese: tirée du Presage vniuersel d'icelle, par la recherche sur ce faicte en l'an 1539. par la commission & arrests de Messieurs les Generaux des aydes de Montpellier: & suiuant la deliberation dudiect Diocese tenue au dict Nismes l'an 1582: comme il appert par la **iiij** page.



A N I S M E S .

Par Sebastian Iaquy.

clababababab.



## Les hors-série

H.S. 02 - Bibliographie forestière des Cévennes (Michel Cointat) .....	9,00 €
H.S. 03 - Le Charrier de Portes (Jean-Bernard Elzière) Réédition .....	14,00 €
H.S. 04 - Bibliographie sur la Préhistoire des Cévennes (Camille Hugues).....	4,50 €
H.S. 05 - Etat des sources généalogiques des Archives du Gard (Y. Chassin du Guerny).....	6,00 €
H.S. 07 - La tour de Pintard (Jean Pintard).....	4,50 €
H.S. 08 - Index alphabétique du L.C.C. 1976-1977-1978 (Mme Y. Laporte).....	3,00 €
H.S. 09 - Bibliographie sur la Préhistoire des Basses-Cévennes Ardéchoises (R. Evesque).....	3,00 €
H.S. 10 - Les martinets ou forges à fer (Jean Dautun).....	4,50 €
H.S. 11 - Gabriel Pintard de Ganges (Jean Pintard).....	4,50 €
H.S. 13 - Samuel Pintard - Galérien pour la foi (Jean Pintard).....	6,00 €
H.S. 14 - Alexandre-Edouard Pintard (1790-1821) (Jean Pintard).....	4,00 €
H.S. 15 - Etat des sources généalogiques des Archives de la Lozère (Alain Laurans) [nouvelle édition].....	7,50 €
H.S. 16 - Les voies de communications dans le territoire de Mialet (Bernard Atger).....	4,00 €
H.S. 17 - Quelques livres régionaux de la Bibliothèque Municipale d'Alès (Elisabeth Fontanieu).....	4,50 €
H.S. 19 - Les abjurations à Mialet (1663-1685-1688) (Bernard Atger).....	6,00 €
H.S. 20 - Mialet à travers ses compoix (Bernard Atger).....	4,50 €
H.S. 21 - Henry Pintard (Jean Pintard).....	4,50 €
H.S. 22 - Index alphabétique du L.C.C. 1979-1980-1981 (Mme Y. Laporte).....	4,50 €
H.S. 23 - Bibliographie géologique du Mont-Lozère et de ses abords (Jean Pellet).....	3,00 €
H.S. 24 - Sources documentaires du Mont Lozère - Villefort (A. Laurans).....	3,00 €
H.S. 25 - Un château cévenol - Champclaux (Jean Dautun).....	6,00 €
H.S. 26 - L'église de Saint-André de Mialet (Bernard Atger).....	4,50 €
H.S. 27 - Mialet - Archives communales anciennes antérieures à 1790 (Bernard Atger).....	7,50 €
H.S. 28 - Emigrés protestants réfugiés en Basse-Saxe (Jean Pintard).....	6,00 €
H.S. 29 - Cévenols du Refuge - Les Dautun (Jean Dautun).....	6,00 €
H.S. 30 - Isabeau Redontier (Jean Pintard).....	4,50 €
H.S. 31 - Une affaire d'héritage en Vallée Française au XVIIe siècle (Jean Pintard).....	4,00 €
H.S. 32 - Biens et archives du grand prieuré de Saint-Gilles (J. Valat de Chapelain).....	5,50 €
H.S. 33 - Familles Pintard d'Uzège (Jean Pintard).....	5,50 €
H.S. 34 - Le 28 mars 1703 - Enlèvement et déportation des habitants de Mialet (Bernard Atger).....	5,50 €
H.S. 35 - Index alphabétique du L.C.C. 1982-1983-1984 (Mme Béatrice Laporte).....	4,00 €
H.S. 36 - Les abjurations à Saint-Jean-du-Gard (1681-1687) (Marie-Anne Schoen et Didier Poton).....	7,50 €
H.S. 37 - Génolhac 1685 - Les Nouveaux Catholiques (Jean Pellet).....	4,00 €
H.S. 38 - Une maison de Génolhac pendant 650 ans (Jean Pellet).....	4,00 €
H.S. 39 - Les Seigneurs de Vézenobres (Elisabeth Fontanieu et André Bord).....	4,50 €
H.S. 40 - Anduze en 1400 (Jean Pellet).....	3,00 €
H.S. 41 - Sommaires de tous les bulletins LCC (n° 0 à 126 -de 1974 à 2001).....	7,50 €
H.S. 42 - Index alphabétique du L.C.C. de 1985 à 1990 (B. Laporte-M. Daudet).....	4,50 €
H.S. 43 - Les Amat et leurs alliés, de 1300 à nos jours (M. Daudet).....	13,50 €
H.S. 44 - Les abjurations à Marsillargues (J. Pintard).....	5,50 €
H.S. 45 - Index alphabétique du L.C.C. de 1991 à 1993 (B. Laporte-M. Daudet).....	6,00 €
H.S. 46 - Inventaire des archives de l'Evêché d'Uzès (Y. du Guerny - J. Pellet).....	15,00 €
H.S. 47 - Index alphabétique du L.C.C. de 1994 à 1996 (B. Laporte - I. Forgiel).....	6,00 €
H.S. 48 - Etat des maisons et moulins dans la viguerie du Vigan au XVIe s. (Y. Chassin du Guerny).....	18,00 €
H.S. 49 - Le compoix de Dourbies. (J. André).....	9,00 €
H.S. 50 - La famille du Caylar en Bas Languedoc et le maréchal de Toiras. (Y. Chassin du Guerny).....	15,00 €
H.S. 51 - Les abjurations à Barre - du 12 octobre au 20 novembre 1685. (J.-P. Chabrol).....	3,00 €
H.S. 52 - Etat des compoix et livres de nuances des Archives de la Lozère - (H. Duthu et A. Laurans).....	3,00 €
H.S. 53 - Belvezet dans la Guerre des Cévennes. (Virginie Monnier).....	6,00 €
H.S. 54 - Etat des compoix et brevets conservés aux Archives du Gard et dans les communes. (A. Venturini).....	9,00 €
H.S. 55 - Les abjurations à Saint-Paul-la-Coste. (A. Claveirole).....	4,50 €
H.S. 56 - Visites pastorales de 1603 à 1656 dans l'archiprêtré de Florac. (M. Daudet).....	15,00 €

N.B. : - Les frais d'envoi sont inclus dans les prix indiqués.

- Prière de libeller les chèques à l'ordre de L.C.C. et non à celui du Secrétaire.

- Les H.S. n° 1 - 6 - 12 - 18, épuisés sont consultables au Centre de Documentation de Génolhac

### Le Lien des Chercheurs Cévenols

Secrétariat : A. Claveirole - 120, avenue Victor-Hugo - 26000 VALENCE